

VILLE DE SOTTEVILLE LES ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 18 FEVRIER 2021

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	32
Convocations :	12 FEVRIER 2021

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, , Mme Clarisse KIRCH, Mme Mathilde LESAGE, Mme Maryline CHANAL, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DANIEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, Mme Véronique CHRISTOL, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
- Mme Christine BORJA	Pouvoir à M. Luc LESIEUR
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à M. Pierre Arnaud PRIEUR

--ooOoo--

M. Stéphane BORD remplit les fonctions de Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 FEVRIER 2021

	PAGE
* Synthèse sur l'activité municipale :	
* Remerciements	3
* Informations	4
* Arrêtés pris dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	5
01 – Cop 21 locale : accès à l'énergie verte – convention d'accompagnement pour l'organisation d'un achat groupé d'électricité verte et de gaz naturel	7
02 - Dispositif de soutien aux associations communales – Attribution de subventions	11
03 - Bilan des acquisitions et des cessions réalisées en 2020	15
04 - Attribution de subvention dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)	17
05 - Création d'un emploi d'Adjoint technique territorial – catégorie C	19
06 - Débat d'Orientations Budgétaires 2021	21
* Compte-rendu de la Commission Ville durable du 13 novembre 2020.	33
* Approbation du procès- verbal du conseil municipal du 15 octobre 2020.	34
* Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre 2020.	34
* Informations	34
* Questions d'actualités	37

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Madame la Maire Luce Pane.

Mme la Maire :

Il est 18 heures, nous allons commencer notre Conseil municipal.

(Appel des conseillers)

Je vous propose de désigner Stéphane Bord comme secrétaire de séance. Il en est d'accord.

Nous avons reçu des questions d'actualité de M. Jean Eastabrook, de M. Stéphane Delahaye et de M. Alexis Vernier, qui seront traitées en fin de Conseil.

Remerciements :

Mme la Maire :

J'ai d'abord à vous faire part des remerciements depuis notre dernier Conseil du mois de décembre. Il est de coutume que je vous fasse part des remerciements divers.

Le Secours populaire français nous remercie pour l'aide apportée lors des fêtes de fin de l'année, même si c'est tout au long de l'année que nous avons un partenariat.

Le lycée Marcel Sembat et le GRETA d'Elbeuf Vallée de la Seine nous remercient pour l'accueil d'élèves en stage dans les services de la commune. C'est une période qui n'est pas facile pour qui que ce soit, mais vous imaginez bien la difficulté d'accueillir en stage, et pourtant il faut bien que cela continue pour nos jeunes : c'est très important.

Nous avons la mission locale pour l'accompagnement de 6 600 jeunes de l'agglomération dans l'accès à l'emploi et à l'autonomie, qui nous remercient pour la part que nous avons prise dans ce travail.

L'équipe Ya Prod (association culturelle) nous remercie pour le soutien et la solidarité tout au long de cette période difficile et compliquée.

Nous avons aussi des mots de remerciement de nos concitoyens, notamment pour des célébrations de noces d'or (50 ans de mariage), pour l'article qu'on a pu passer dans le Sotteville Magazine, pour le colis gastronomique et le ballotin de chocolats distribué à domicile, appelé « valise magique » par certains nous félicitant de sa composition.

Nous avons reçu des félicitations pour le bel hommage rendu aux familles des déportés, avec notre action en faveur des pavés de mémoire, qui n'a pas pu voir le jour autant que nous l'espérions, puisque pour des raisons liées à la pandémie, une partie de cette manifestation en extérieur est reportée à un futur dans lequel nous pourrions retrouver un peu plus d'espace de liberté.

Nous avons aussi eu des remerciements pour la mise en place d'un dispositif d'accueil d'un centre de vaccination, dont les bénéficiaires saluent la façon délicate et bienveillante de nos

collègues agents municipaux et des personnels de santé, ce qui constitue un ensemble très sécurisant.

Nous avons eu de nombreux mots de remerciements pour les animations sportives que la Ville a lancées, notamment depuis le 25 janvier, avec une offre éphémère, le temps que les salles et les gymnases puissent rouvrir.

Nous avons des remerciements pour les subventions de l'association Handisup, de l'Atelier 231, du Centre national des arts de la rue et des espaces publics, de l'association Studio Strato.

Informations :

Mme la Maire :

Nous avons procédé à un début d'inauguration du groupe scolaire Henri Gadeau de Kerville, le 13 janvier dernier, à l'occasion de la rentrée des classes, qui a pu enfin avoir lieu dans les locaux. Vous savez combien ce chantier a été complexe, mais nous étions heureux déjà de pouvoir remercier les premiers financeurs, de façon restreinte compte tenu des conditions sanitaires actuelles. C'est une première partie seulement.

Des parents d'élèves ou riverains nous ont remerciés pour la vidéo mise en ligne liée à la réalisation de ce beau groupe scolaire.

Nous avons tenu une réunion publique, en jouant entre les confinements et les horaires de couvre-feu. Nous avons pu réunir, le 13 janvier dernier, les riverains de la rue des Épis pour qu'ils puissent venir s'informer mais aussi échanger sur le projet de construction de maison de la rue des Épis.

Nous avons pu préparer et avoir une communication à l'Atelier 231, que ce soit sa directrice ou moi-même, sur notre Viva Cité, édition spéciale 2021, « Viva Cité en escale ». Cela a eu lieu le 14 janvier.

Nous avons pu également remercier dans des conditions très particulières – car nous n'avons pas pu réaliser la soirée annuelle des sportifs, qui permet de mettre à l'honneur les sportifs mais souvent aussi le bénévolat, la solidarité, l'entraide –, les responsables sportifs par petits groupes l'après-midi du 6 février dernier. Nous considérons que les lauréats sportifs se définissent certes dans le sport de haut niveau, mais pas seulement : dans tout l'éducatif et le solidaire.

Nous avons pu remettre, là aussi en petits groupes, avec un protocole très sécurisé, les médailles de travail de nos collègues agents de la Ville, les 8 et 10 février. Il s'agissait cette année de petites cohortes par rapport à d'autres années. D'habitude, nous pouvons le faire à l'occasion des vœux, mais cette année, vous le savez, les vœux ont été purement et simplement annulés, que ce soit les vœux aux personnels municipaux ou les vœux institutionnels, parce que cela engendrait des rassemblements bien trop importants.

Arrêtés pris dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

Mme la Maire :

Vous avez la liste des arrêtés pris dans le cadre de l'article afférent du Code général des collectivités territoriales, qui sont consultables.

Arrêtés de mise à disposition de locaux pour l'année 2021 :

2020/885 – avec l'association « Addeva Rouen Métropole » pour les locaux situés 2 avenue de la Libération à titre gratuit.

2020/869 – avec le Centre culturel le Trianon pour les locaux situés 114 avenue du 14 juillet à titre gratuit.

2020/908 – avec l'association « Le planning familial » pour les locaux situés 2 avenue de la Libération à titre gratuit.

2020/909 – avec l'association « Auto Cycle Sottevillais » pour les locaux sis Ecole Ferdinand Buisson Élémentaire 35 rue Claudine Guérin à titre gratuit.

2020/913 – avec l'association « par tous les temps » pour les locaux 465 rue de Paris moyennant le montant forfaitaire annuel des charges locatives pour l'année 2021 estimées à 94 €.

2021/033 – avec l'association Nationale des retraités de la Poste et de France Télécom pour les locaux situés 465 rue de Paris moyennant le montant forfaitaire annuel des charges locatives pour l'année 2021 estimées à 94 €.

2021/037 – avec l'association « La Compagnie des Archers Sottevillais » pour les locaux situés 465 rue de Paris moyennant le montant forfaitaire annuel des charges locatives pour l'année 2021 estimées à 60 €.

2021/045 – avec l'association « Oiseau Club Sottevillais » pour les locaux situés 526 B rue de Paris, à titre gratuit.

Arrêtés pour demandes d'aides financières :

2020/866 – au Département de Seine-Maritime pour des travaux d'amélioration de la sécurité incendie de l'hôtel de ville au taux de 25 % du montant des dépenses éligibles HT estimés à 2 337 209.75 € HT.

2020/916 – à l'Etat pour les travaux d'amélioration de la sécurité incendie de l'hôtel de ville au taux de 45 % du montant des travaux HT estimés à 1 510 029.38 € HT.

2021/ 044 – à la Région Normandie pour la formation d'un agent technique polyvalent en contrat PEC (Parcours Emploi Compétence) auprès de la Direction des Sport au taux maximal du montant des coûts pédagogiques estimés à 1 380.00 € TTC

2021/056 – au Département de Seine-Maritime pour les travaux en lien avec le transfert de la crèche « les souris dansent » au taux de 25 % du montant des dépenses éligibles HT dont le montant des travaux du projet est estimé à 107 33.21 € HT

Arrêté portant réalisation d'un emprunt :

2020/855 - Contracté auprès de la Société Générale un emprunt d'un montant total de 1 100 000 € correspondant aux besoins de financement des opérations d'investissement de l'année 2020.

Arrêté de cession de véhicule :

2020/906 – à la Société VP AUTO pour le véhicule CTE IVECO DAILY 3.5 T de l'année 2002 au montant de la reprise de 1 310.00 € TTC

Arrêtés pour Notifications ou modifications de marchés :

2020/860 - Modification n°1 au marché 2019-26 Travaux de désamiantage du groupe scolaire Gadeau de Kerville à Sotteville-lès-Rouen présenté par la société ALISA.D portant sur la durée du marché de sa date de notification jusqu'au 30 novembre 2020 sans aucune incidence financière.

2020/873 – Admission des candidatures dans le cadre de la consultation n°2020-13 relative à une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du gymnase Ferdinand Buisson des trois candidats MWAH Architecture classé en 1^{er} position, Atelier TMF classé en 2^{ème} position et Féret et Fréchon Architectes classé en 3^{ème} position.

2020/910 – Signature et notification du marché public n° 2020-14 relatif aux systèmes de reprographie et impression présenté par la société BUSINESS REPRO CENTRE représentée par l'établissement TGO SAS sans montant maximum ni montant minimum annuel.

2020/876 – Notification du marché 2020-12 - Installation d'un pôle vélo d'extérieur au sein du Stade municipal Jean Adret présenté par la SARL Environnement Service pour un montant de 32 436.64 € HT

2020/896 – Signature et notification des lots 1 à 6 du marché 2020-13 relatif à la souscription des contrats d'assurances du groupement de commandes constitué entre la Commune et le CCAS de Sotteville-lès-Rouen :

- avec la Mutuelle d'assurance des Instituteurs de France sur le lot 1 – Assurance des dommages aux biens et des risques annexes, pour un montant de prime annuelle TTC de 31 113,60 €,
- avec le Groupement formé par Paris Nord Assurances service et AREAS Dommages sur le lot 2 Assurance des responsabilités et des risques annexes pour un montant de prime annuelle de 12 906.69 € TTC,
- avec la Smacl Assurances, sur le lot 3 Assurances des véhicules et des risques annexes pour un montant de prime annuelle de 46 661,54 € TTC,
- avec la Smacl Assurances sur le lot 4 Assurance de la protection juridique de la collectivité pour un montant de prime annuelle de 1 873,37 € TTC,
- avec la Smacl Assurances sur le lot 5 Assurances de la protection fonctionnelle des agents et des élus pour un montant de prime annuelle de 1 708,00 € TTC,
- avec le Groupement formé par Gras Savoye et CNP Assurances sur le lot 6 Assurances des prestations statutaires pour un montant total net de prime annuelle sans charges de 402 941,18 € pour le groupement (décès accident du travail maladie imputable au service - franchise 30 jours et prestation supplémentaire 1 congés de longue maladie – congé de longue durée.

2020/975 – Notification des marchés 2019 -10 : Amélioration de la sécurité incendie de l'hôtel de ville de Sotteville-lès-Rouen à la Société MBTP pour un montant de 226 161,50 € HT - lot 1 : Gros-œuvre – Maçonnerie – Carrelage,

- au groupement conjoint SAS Société Nouvelle BURAY ET FILS – SASU AMENAGEMENT ALITOURNE, pour un montant de 1 247 307,15 € HT incluant une prestation supplémentaire éventuelle prévue dans les documents de consultation – lot 2 Menuiseries intérieures – Cloisons – Faux-plafonds.

OBJET : COP21 locale : accès à l'énergie verte – convention d'accompagnement pour l'organisation d'un achat groupé d'électricité verte et de gaz naturel.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 18 octobre 2018 portant engagements dans le cadre de la COP21 locale ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 14 mars 2019 portant engagements dans la démarche de labellisation Cit'ergie ;

Considérant :

- les engagements pris par la collectivité et la nécessité d'accompagner les Sottevillais dans une démarche en faveur du développement durable ;
- l'opportunité pour la Ville d'inciter ses habitants à la souscription de contrats d'électricité verte et de gaz naturel à des tarifs préférentiels;
- l'intérêt de faire intervenir un tiers spécialisé et expérimenté pour prendre en charge notamment la négociation avec les fournisseurs d'énergies, la mise en place d'un service clientèle, l'accompagnement de nos concitoyens à chaque étape du processus ;
- que le prestataire se rémunérera auprès des fournisseurs d'énergies sur la base des nouvelles souscriptions, et ne percevra de rémunération ni de la part de la ville de Sotteville-lès-Rouen, ni de celle de ses habitants;

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer la convention d'achat groupé d'énergies avec Wikipower.

Mme la Maire :

La parole est à Hervé Demorgny.

M. DEMORGNY :

Madame la Maire, mes chers collègues, le réchauffement mondial est une réalité. Les experts du groupe international d'experts sur le climat (GIEC) ont largement documenté cette question. L'engagement de maintenir ce réchauffement en deçà de 2 degrés est toujours un objectif. Pour l'atteindre, il faut agir, tant au niveau mondial que local.

Au niveau mondial, l'accord de Paris de 2015 a signé un grand espoir. Il s'agissait du premier accord mondial juridiquement contraignant sur le climat. Il impliquait des déclinaisons nationales, des engagements forts de chacun des pays.

Au niveau local, notre territoire a fait un choix fort, celui de travailler à son tour à un accord local, l'accord de Rouen, réunissant l'ensemble des communes de notre métropole : une action concertée et coordonnée pour s'engager pleinement dans la transition écologique. Notre commune avait déjà entamé ce processus, elle l'a poursuivi avec l'accord de Rouen, elle l'a marqué avec la souscription pour l'école Gadeau de Kerville d'un contrat de fourniture d'électricité 100 % verte locale. Elle le confirme aujourd'hui par cette délibération.

Nous déclinons aujourd'hui l'accord de Rouen dans une action concrète : l'accompagnement de nos concitoyens vers l'énergie verte. Nous savons que l'accès à la l'énergie verte peut être difficile pour certains de nos concitoyens, parce qu'il faut de l'information avant de sauter le pas, que le coût est parfois un obstacle, et que parfois l'on ne sait tout simplement pas par où chercher.

Pour lever ces obstacles, il existe une solution, celle de l'achat groupé, sur le même principe qu'une coopérative. Les consommateurs peuvent s'allier. Ensemble ils sont capables d'obtenir de meilleurs prix pour de l'énergie plus verte. C'est ce que nous proposons à nos concitoyens.

C'est un intermédiaire, Wikipower, entreprise basée à Dijon, qui a été choisi au terme d'un appel à candidatures pour accompagner les Sottevillais. Cette société est déjà intervenue à Auxerre et Chambéry ; les retours de ces communes et de leurs habitants sont positifs. Nous proposons donc aux Sottevillais de s'engager à leur tour dans cette démarche. Concrètement, des réunions seront organisées pour expliquer le processus de souscription. Des offres seront présentées ; elles présentent un double avantage : bonnes pour le climat, bonnes pour le pouvoir d'achat. En effet, les Sottevillais pourront voir en moyenne leurs factures réduites de plus de 10 %. Au travers de cette délibération, notre commune fait le choix de s'engager pour le pouvoir d'achat et pour la transition écologique. Preuve que nous pouvons agir pour le climat et pour les fins de mois en même temps.

Mme la Maire :

Merci beaucoup, cher Hervé. Sur cette délibération dont le sujet est particulièrement intéressant, qui souhaite s'exprimer ? Monsieur Eastabrook a demandé la parole, il a la parole.

M. EASTABROOK :

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, si nous saluons avec bienveillance cette volonté de la commune de faire bénéficier d'un contrat groupe énergie verte avantageux à destination de l'ensemble de nos concitoyens, nous espérons que vous aurez veillé, dans votre

relation contractuelle, à tout dérapage financier malencontreux de la part de cette société, qui viserait à ce que, pour quelle que raison que ce soit, le prix de groupe viennent à dépasser le prix particulier. Si c'est bien le cas, nous soutiendrons cette décision.

Maintenant je ne peux éviter de mettre en lumière la suggestion que j'avais faite devant le premier adjoint et devant le secrétaire de la section PS lors de votre première mandature, qui va dans le même sens de cette délibération, à savoir permettre à tous nos citoyens habitant à Sotteville de pouvoir bénéficier d'une complémentaire santé collective et mutualisée au niveau national, personnalisée et adaptée aux besoins de chacun. Je suis toujours prêt, si vous l'acceptiez, à faciliter votre mise en relation avec Actiom, Ma Commune, Ma Santé, association loi 1901 sans but lucratif, pour réaliser une étude de besoin. Pensez aux personnels communaux, aux retraités, aux professions indépendantes sur notre ville, qui paient une mutuelle individuelle souvent trop chère pour leurs moyens et qui, pour certains même, s'en dispensent au péril de leur santé.

Mme la Maire :

Monsieur Bardet a demandé la parole, il a la parole.

M. BARDET :

Merci beaucoup. Bonsoir à toutes et à tous. L'intention présentée dans cette délibération est d'inciter les Sottevillais, particuliers et entreprises, à accéder à une offre d'énergie verte en souscrivant un contrat d'achat groupé, négocié par le prestataire Wikipower. L'intérêt de cette démarche n'est bien entendu pas contestable, et nous adhérons totalement à la conclusion de Monsieur Demorgny : allier le pouvoir d'achat et le combat pour l'écologie. Je note tout de même que l'argument COP21 ne fonctionne que pour l'électricité, puisque le gaz naturel vert n'existe pas, à ma connaissance. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la dérégulation des marchés de l'énergie, mise en œuvre au niveau européen et validée par les gouvernements français successifs, plus que par une action de consommateurs, même collective. Nous pensons que la meilleure façon de développer une énergie verte serait de maintenir et défendre un opérateur public fort, qui puisse orienter les modes de production d'électricité dans le bon sens. Ce n'est d'ailleurs pas ce qui est en cours en ce moment avec le projet Hercule, très contesté, de restructuration d'EDF, et nous le regrettons.

Le point le plus gênant pour nous dans cette délibération est le recours à un courtier privé pour gérer ce dossier. Le modèle économique de cette entreprise est visiblement d'utiliser les collectivités locales pour se faire faire de la publicité gratuite. Ils insistent beaucoup sur la gratuité de leur service et ils utilisent aussi gratuitement la collectivité pour se faire connaître auprès des administrés. Quant à dire que leur prestation est gratuite pour les usagers, c'est bien sûr contestable : le fournisseur paiera une commission, qui sera d'une manière ou d'une autre payée par l'utilisateur, ce sera inclus dans le prix, ce n'est pas parce qu'on ne paie pas directement qu'on ne paie pas les prestations. D'ailleurs, au passage, le montant de la commission touchée par le courtier n'est pas connu, pas précisé dans le contrat.

Un autre problème important à notre avis, c'est que, dans le descriptif de la façon dont l'offre sera choisie, le prix est le critère déterminant, avec 93 points sur 100 de mémoire, pour choisir le fournisseur, et pas la durée contractuelle de l'offre. On sait que c'est justement là-dessus que jouent en général les fournisseurs : ils offrent un prix très attractif au début, puis ça remonte. D'ailleurs le

document fourni ne précise pas si les participants peuvent se rétracter dans le cas où l'offre sélectionnée par le courtier ne leur convient finalement pas.

Précisons enfin que si des achats groupés sont clairement intéressants, si l'objectif est louable pour obtenir des tarifs plus avantageux et à nouveau inciter les gens à s'orienter vers l'électricité verte, il existe des alternatives au recours à un courtier privé : des associations, par exemple l'UFC Que Choisir, savent aussi organiser ce type d'achats groupés. Nous ne nous opposons donc pas, vous l'aurez compris, à la démarche dans l'absolu, mais regrettons quand même le recours à un courtier privé, certaines imprécisions des dossiers, et donc nous nous abstenons sur le vote de cette délibération.

Mme la Maire :

Monsieur Alexis Ragache a demandé la parole, il a la parole.

M. RAGACHE :

Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, c'était pour revenir sur ce que disait Monsieur Eastabrook au sujet des complémentaires santé. Effectivement on s'était rencontrés et, à l'époque, on vous avait dit qu'on allait étudier la question, qui paraissait pertinente. Nous avons rencontré des personnes qui étaient spécialisées sur ces questions et nous avons fait un bilan des expériences dans d'autres communes. Vous évoquiez des dérapages financiers potentiels. Beaucoup de communes sont revenues sur ce type de dispositif. Cela n'empêche pas que l'on puisse réétudier la question, car sur le fond, c'est quelque chose qui peut paraître intéressant.

Mme la Maire :

Notre rapporteur peut prendre la parole afin de préciser un certain nombre de choses.

M. DEMORGNY :

Monsieur Bardet, vous évoquez la rétractation. Pour répondre à votre question, il s'agit d'une souscription. Chaque concitoyen qui souhaite se mettre en relation avec Wikipower aura un diagnostic de sa consommation énergétique, et au regard de cette consommation, une offre de prix sera faite par l'entreprise. Il n'y a pas d'engagement dans un premier temps puisque nos concitoyens peuvent tout à fait ne pas souscrire ce contrat. La plupart du temps, ce sont des contrats qui vont de 1 à 3 ans. La collectivité contractualise avec Wikipower sur 3 ans. Je peux vous assurer que les premiers retours que l'on a eus avec deux autres collectivités, notamment Chambéry, sont très positifs, puisqu'ils ont dû étendre le périmètre de l'action de cette entreprise. Effectivement, il s'agit d'un prestataire. La collectivité n'a ni les moyens ni vocation à gérer la transition écologique au niveau des citoyens : ce serait beaucoup trop lourd à gérer.

Mme la Maire :

Merci pour ces précisions. C'est une démarche intéressante, c'est une innovation. Nous sommes en relation avec nos collègues de différentes communes dans la métropole, parce que cela peut aider nos concitoyens. Certes, cela n'empêche pas de partager un certain nombre d'avis, notamment un rejet quant au projet Hercule et quant au fait de risquer de faire prendre aux services publics une pente plus que dangereuse. Il n'empêche que par rapport à la difficulté pour nos concitoyens de s'y retrouver et de régler des factures au juste prix par rapport à leur consommation, et aussi pour favoriser la production d'énergie la plus propre possible, c'est un outil bien intéressant. Nous sommes assez contents de cette découverte et de cette possibilité que nous

allons offrir à nos concitoyens. Bien sûr, il s'agit d'une convention, chacun va être responsable, mais nous sommes bien dans une logique et dans une démarche d'aide à nos concitoyens pour qu'ils ne soient pas seuls, comme c'est un peu le cas à l'heure actuelle, face à leurs fournitures d'énergie.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (le groupe Ensemble pour Sotteville)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (le groupe « Rassemblée, Sotteville avance », le groupe « Rassemblement National » et le groupe « Inventons Sotteville »)

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 5 abstentions, en décide ainsi.

La délibération n° 01 est adoptée à la majorité.

2021/02

OBJET : Dispositif de soutien aux associations communales, attribution de subventions

Vu le Code générale des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 09 novembre 2020 créant un dispositif de soutien aux associations communales ;

Vu la délibération n°98 du Conseil municipal du 10 décembre 2020 ;

Considérant que certaines associations communales ont pu être impactées financièrement par la crise sanitaire liée au covid-19 ;

Considérant les demandes de subvention formulées par les associations sottevillaises ;

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement des subventions au titre du fonds de soutien aux associations suivantes :

Association	Montant
-------------	---------

L'Amour des Félines	250,00 €
ASTUS	500,00 €
Compagnie des ours	250,00 €
Union Artistique Sottevillais	500,00 €
Les Amis de la Sculpture	250,00 €
Musique pour tous	500,00 €
Studio Strato	1 300,00 €
La Fausse Biennale	500,00 €
Pacific Vapeur Club	3 000,00 €
Yakare	250,00 €
Secours Populaire	7 200,00 €
Solépi	3 000,00 €
ASVB76	1 000,00 €
Stade Sottevillais 76	4 000,00 €
La Sottevillaise	4 000,00 €
Auto Cycle Sottevillais	1 000,00 €
SSCC Omnisports	2 000,00 €
SSCC Handball	2 000,00 €
SSCC Tennis de table	1 000,00 €
SSCC Football	2 000,00 €
SSCC Pétanque	1 000,00 €
SSCC Lutte	4 000,00 €
SSCC Gym	1 000,00 €
SSCC Escrime	1 000,00 €
SSCC Judo	1 000,00 €
SSCC Randonnée	250,00 €
SSCC Tennis	2 000,00 €
SSCC Basket	2 000,00 €

Mme la Maire :

Je vais passer la parole à Adeline Pollet.

Mme POLLET :

Merci, Madame la Maire. Lors du dernier Conseil municipal, nous avons adopté à l'unanimité la création du fonds de soutien aux associations communales, financé à parité entre la Ville et la Métropole. 29 associations ont sollicité le fonds dans les domaines des solidarités, du sport, de la culture et du patrimoine. Nous vous proposons aujourd'hui une première répartition de ce fonds.

Concernant les solidarités, l'urgence sociale est là. Les récents chiffres de l'étude nationale auprès des personnes accueillies par les banques alimentaires le prouvent. Près de 2,1 millions de Français sont bénéficiaires de la banque alimentaire, dont la moitié depuis moins d'un an. En majorité, il s'agit de femmes, souvent seules avec des enfants. Les personnes âgées isolées sont également nombreuses, et malheureusement de nouveaux publics frappent aussi aux portes des banques alimentaires : des jeunes, des étudiants, des travailleurs pauvres.

Face à l'aggravation de cette situation et pour faire face aux conséquences de crise sanitaire, la Métropole et la Ville ont uni leurs forces. Trois délibérations ont été prises par nos collectivités, elles ont instauré deux fonds de soutien : un premier spécifique aux associations de solidarité qui agissent au niveau de la Métropole sur plusieurs communes ; l'autre financé à parts égales par la Métropole et notre commune et doté de plus de 88 k€. Deux autres fonds, dont l'un du Département de Seine-Maritime et l'autre de l'État, ont également contribué à accompagner les associations de solidarité.

Nous vous proposons aujourd'hui de soutenir deux associations qui agissent en faveur de nombreux Sottevillaises et Sottevillais dans le besoin. Au travers de cette délibération, nous réaffirmons notre soutien à ces associations, à hauteur de 10 200 €, un montant qui correspond aux subventions les plus élevées de la répartition du fonds de soutien voté lors de notre dernier Conseil. Ces subventions s'inscrivent dans une urgence, celle de soutenir ces associations. Elles se couplent avec une action de fond, celle de notre service Solidarités, qui accompagne chaque jour les Sottevillaises et les Sottevillais qui en ont le plus besoin : une mission centrale de notre ville qui, dans l'urgence comme dans le temps long, répond présente, fidèle à sa tradition de solidarité.

Mme la Maire :

Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? Madame Godichaud a demandé la parole, elle a la parole.

Mme GODICHAUD :

Merci. Nous saluons le soutien fait aux associations dans cette période difficile, où elles ont un rôle primordial à jouer dans la construction et le maintien du lien social, quand la crise sanitaire et les mesures prises pour y répondre restreignent toujours plus la vie sociale, culturelle et sportive. Nous voterons pour cette délibération. Pourtant, nous renouvelons notre remarque quant au fait que donner des chèques-adhésion aux habitants aurait été une forme plus dynamique de soutien. Ce dispositif aurait permis de répondre aux pertes importantes d'adhérents, notamment des clubs sportifs, les habitants anticipant les restrictions sanitaires et ne s'inscrivant plus dans leurs activités de loisirs.

Nous nous questionnons sur les différences de sommes allouées. Sont-elles en fonction du nombre d'adhérents, de l'activité, du budget annuel ou tout simplement de ce qu'elles ont

demandé ? Même si vous nous faites part des critères qui ont été utilisés, ils ne nous éclairent pas réellement sur le processus décisionnel débouchant sur la somme allouée à chaque association.

Mme la Maire :

Edwige Pannier a demandé la parole, elle a la parole.

Mme PANNIER :

Madame la Maire, la culture est au cœur des priorités municipales, comme je vous l'expose régulièrement. Le monde de la culture paie un lourd tribut à la crise sanitaire. Si les bibliothèques ont été autorisées à rouvrir leurs portes, les théâtres, les salles de spectacles, les salles de concert, les cinémas, les musées, tous ces lieux de culture et de partage sont aujourd'hui devenus silencieux. Malheureusement, nous ne savons pas combien de temps cela va durer. Si la création artistique a pu poursuivre sa raison d'être, la représentation est impossible. C'est donc une période particulièrement difficile pour la culture en général et pour les associations culturelles en particulier.

Face à ces difficultés, mes collègues du sport et des solidarités l'ont dit ou vont le dire, notre collectivité a fait des choix forts. L'ensemble des subventions de fonctionnement aux associations culturelles et sportives pour l'année 2020 a été versé. Nous proposons au budget qui vous sera présenté le 18 mars prochain de reconduire cet accompagnement. L'ensemble des cachets des artistes pour l'édition 2020 de Viva Cité a été honoré. Pour 2021, nous avons fait le choix de travailler à une édition adaptée de notre festival. C'est parce que nous croyons en et savons l'importance de la culture, et spécialement à Sotteville, que nous l'accompagnons. Je veux rappeler l'engagement constant de notre équipe municipale en la matière. Nous en trouvons encore l'illustration dans la répartition du fonds de solidarité, qui consacre plus de 7 000 € à la culture et au patrimoine, un accompagnement plus que nécessaire mais que nous espérons exceptionnel, tant nous avons hâte, toutes et tous, de nous retrouver dans nos associations culturelles, dans nos lieux culturels, pour faire vivre la culture.

Mme la Maire :

Stéphane Ferrand a demandé la parole, il a la parole.

M. FERRAND :

Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, les associations sportives font la richesse de Sotteville. Beaucoup parmi nous font partie d'un club sportif sottevillais. Nos clubs font la fierté de notre ville, mais nous savons aussi leur situation fragile. La crise sanitaire les a durement touchés ; il a fallu qu'ils s'adaptent, qu'ils proposent des activités différentes. Mais tous n'ont pas pu le faire. Certains clubs ont vu leur nombre d'adhérents chuter. D'autres ont été obligés d'acheter du matériel pour continuer à pratiquer. Beaucoup ont dû renoncer à des événements qui apportaient des recettes. Le fonds d'aide que nous avons mis en place vise à pallier ces pertes. Au total, 16 clubs sportifs ont formulé une demande d'aide. Après examen et explications, toutes ont été validées. Au total, nous vous proposons de verser près de 30 000 € de subventions aux associations sportives. Ce fonds de soutien intervient après une année 2020 où nous avons maintenu l'intégralité des subventions aux associations. C'est un engagement fort de notre Ville en faveur de ces associations, en espérant qu'elles puissent bientôt reprendre leurs activités normales.

Mme la Maire :

Merci. Sur ce fonds, vous vous souvenez que lors du dernier Conseil municipal au mois de décembre, nous avons voté à l'unanimité les critères qui président à la décision d'attribution de ces subventions. Je vous les rappelle pour mémoire. Il faut que les associations soient sottevillaises, qu'elles aient leur siège social installé sur la commune, qu'elles aient eu à pâtir de la situation pandémique, avec les confinements et l'arrêt d'activité, donc une perte de ressources. Il ne fallait pas que ce fonds serve d'effet d'aubaine. Le nombre d'adhérents, qui était regardé dans les critères, explique la diversité des sommes allouées. Les associations qui ont une grande implication dans la vie sottevillaise, à travers tous nos dispositifs et nos partenariats, font partie des associations cibles. Nous avons dû attribuer la somme que vous avez inscrite dans la délibération, autour de 40 000 €, par rapport à une demande de 140 000 € : c'est toujours quelque chose de très compliqué. Vous le savez, nous sommes à mi-parcours. Il y aura un deuxième travail en fin d'année, au regard aussi du parcours de l'année 2021, puisque celui-ci peut faire peut-être apparaître d'autres difficultés, compte tenu de la durée des confinements et de la mise à l'arrêt d'un certain nombre d'activités. En tout cas, nous sommes ravis de pouvoir aider à la hauteur de nos capacités, en renforçant à parité ce fonds initié dès le départ par la Métropole.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n° 02 est adoptée à l'unanimité.

2021/03

OBJET : Bilan des acquisitions et des cessions réalisées en 2020

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L.2241.1 ,

Il vous est demandé :

- d'approuver le bilan des acquisitions et des cessions ci-joint,
- d'annexer ce bilan au compte administratif de la Commune.

Mme la Maire :

La parole est à Alexis Ragache.

M. RAGACHE :

Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'un marronnier. Néanmoins, au-delà de son côté récurrent, cette délibération souligne la volonté de rationaliser notre stratégie foncière, dans laquelle nous nous sommes engagés depuis notre prise de responsabilité, et en évitant de jouer inutilement au Monopoly avec les terrains se libérant sur notre ville. Ainsi, quand un terrain, notamment quand il est bâti, n'appartient pas à un projet structurant, nous procédons à la vente à des particuliers. A contrario, quand il s'agit d'une verrue urbaine à résorber et de la nécessité de poursuivre la reconstruction de la ville sur elle-même, avec des opérations de qualité, nous procédons à des acquisitions qui à terme permettront de requalifier le secteur concerné. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, mais dans ces bilans vous trouvez les biens en situation d'abandon que nous acquérons pour les céder à un particulier, avec pour celui-ci l'obligation de le remettre en état, avec l'avantage d'améliorer le cadre de vie des voisins immédiats.

Vous avez 3 tableaux, dont je vais faire une présentation synthétique, pour les remettre dans le contexte en toute transparence.

Le premier tableau concerne les rachats l'Établissement public foncier de Normandie. Vous avez le 78 rue Victor Bertel. Cette adresse correspond à la division de la parcelle, dont une partie a été concédée à Habitat 76 pour la réalisation de 4 maisons en prêt social location-accession.

Dans le même ordre d'idées, le 14 rue Ledru Rollin est un projet Logéo Seine, une maison en voie d'être cédée. Pour voir information, ce bien a été mis en ligne sur Agora Store et fait l'objet de 90 demandes de rendez-vous, ce qui fait qu'on peut considérer que le bien est relativement attractif.

Le tableau 2 concerne l'acquisition d'immeubles par l'Établissement public foncier de Normandie pour le compte de la Ville. Vous trouverez le 42 rue de la République, qui correspond à un hôtel en état d'insalubrité et qui est dans le prolongement d'une opération qui a été bien réalisée par Logéal, la résidence Berty Albrecht.

Dans le tableau 3, on retrouve les cessions : le 371 rue Victor Hugo, qui correspond à une très ancienne acquisition, quand il était encore envisagé une éventuelle extension du chantier de la Ville ; l'angle Pierre Corneille et la rue Colombel, avec la cession d'un petit terrain herbeux à un particulier, l'habitant dont la maison jouxte ce terrain et qui était déjà usager : on procède à sa cession pour qu'il puisse améliorer son cadre de vie ; le 35 rue Raspail, qui correspond à la rationalisation du foncier cédé à Habitat 76 pour la résidence Charlotte Perriand ; et enfin le 78 rue Victor Bertel, précédemment évoqué lorsque j'ai évoqué le tableau n° 1 et les rachats à l'EPFN.

Mme la Maire :

*Merci pour cette présentation. Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? (Personne)
 Tout le monde comprend qu'il y a une gestion active de l'urbanisme et du patrimoine et que c'est important à la fois pour réaliser l'aménagement de notre territoire, pour voir à la réalisation de logements et requalifier des endroits qui en ont besoin, puisque notre ville est vivante, se reconstruit toujours sur elle-même, elle a tout un passé et un présent bien vif, et comme nous voulons lui donner un avenir, cette gestion doit toujours être dynamique. L'outil qu'est l'EPFN nous permet d'anticiper quand il y a des réalisations d'intérêt public, des ouvrages, des équipements, pour gérer le foncier. C'est le nerf de la guerre pour toutes les collectivités que de gérer le foncier et d'avoir ce dynamisme.*

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n° 03 est adoptée à l'unanimité.

2021/04

OBJET : Attribution de subventions dans le cadre du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la décision n°16-1678 d'attribution de subvention du FISAC,

Vu la délibération du 22 juin 2017 relative à la signature de la convention FISAC,

Considérant que la société SOLUFI, sise 7 rue Pierre Corneille a déposé un dossier de demande d'aides directes pour la rénovation de sa vitrine et des travaux d'accessibilité,

Considérant que son dossier est éligible au dispositif des aides directes du FISAC,

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer la subvention suivante :

<u>SOLUFI</u>	Montant de subvention :	Part Etat		Part Ville		Fonds propres Entreprise	
Rénovation vitrine :	2 884.15 €	16,67%	1 299.43 €	20,33%	1 584.72 €	63%	4 910.85 €
Accessibilité :	2 280 €	30%	1 140 €	30%	1 140 €	40%	1 520 €

Le versement effectif de cette subvention sera effectué au prorata du montant des factures présentées.

Ces sommes sont inscrites au budget primitif 2021 – Investissement – chapitre 204.

Mme la Maire :

La parole est à Gérard Guillopé.

M. GUILLOPÉ :

Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, une société de service en courtage va s'installer au 7 rue Pierre Corneille. Les travaux de rénovation de vitrine et d'accessibilité sont entrepris par le gérant, qui a déposé un dossier de demande d'aide pour leur financement par le FISAC. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 2 884,15 € pour la vitrine et de 2 280 € pour l'accessibilité, selon un partage détaillé dans le tableau présenté dans la délibération. Ce sera la dernière opération de notre plan FISAC, qui, durant 4 années, aura permis à une dizaine d'entreprises de bénéficier d'aides pour un montant total de 56 525 euros, en concertation avec la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat, et après délibération de notre Conseil. Je vous demande de répondre favorablement à cette demande de subvention.

Mme la Maire :

Merci pour cette présentation. Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? (Personne) On ne peut que regretter la fin d'un dispositif comme le FISAC, parce qu'il était clair, assez facile d'accès, pratique. Il y a certes d'autres dispositifs, mais qui ne correspondent pas forcément aux villes de 30 000 habitants qui sont en zone urbaine : ce sont souvent des dispositifs pour des centres-bourgs et des petites villes. Avec le FISAC, nous pouvions travailler et espérer même que tous les critères puissent augmenter dans la mesure où l'aide a constitué un levier pour un certain nombre de réalisations matérielles. En d'autres temps, des FISAC permettaient aussi la formation et un certain nombre de services. On aurait pu espérer que quelque chose qui fonctionne soit amélioré et que cet outil perdure, mais cela n'a pas été le choix du gouvernement.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)
 Qui s'abstient ? (Personne)
 Qui vote « contre » ? (Personne)
 Qui vote « pour » ? (Unanimité)
 Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n° 04 est adoptée à l'unanimité.

2021/05

OBJET : Création d'un emploi d'adjoint technique territorial de catégorie C

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°01/2017 du 2 février 2017 créant onze contrats à durée indéterminée de droit public au sein de la cuisine centrale, dont celui, à temps non complet, correspondant au poste de cuisinière, en application de l'article L1224-3 du code du travail modifié,

Vu la délibération 2018/62 du 14 juin 2018 instituant le régime indemnitaire des agents de la ville de Sotteville-lès-Rouen,

Considérant que la personne occupant le poste de cuisinière en contrat à durée indéterminée au sein de la cuisine centrale a souhaité proposer sa candidature pour un poste de fonctionnaire à temps complet au sein des écoles,

Que sa candidature, à un poste d'agent de restauration, est accompagnée dans le cadre d'une procédure de réorientation professionnelle, avec une période d'appropriation du poste d'une durée de 3 mois,

Que son remplacement au sein de la cuisine centrale doit être assuré dès maintenant par un recrutement sur un poste vacant de fonctionnaire à créer au tableau des effectifs.

Il est proposé au Conseil municipal :

La création, à compter du 19 février 2021, d'un emploi de catégorie C à temps complet au grade d'adjoint technique territorial, filière technique pour assurer les fonctions de cuisinier à la Cuisine centrale.

La suppression du poste en contrat à durée indéterminée de droit public créé en 2017 dans le cadre du transfert d'activités économiques, à l'issue de la période d'appropriation si elle est concluante.

Les crédits seront inscrits au budget 2021 de la ville - dépenses de personnel-chapitre 012.

Mme la Maire :

La parole est à Pierre Carel.

M. CAREL :

Merci, Madame la Maire. Il s'agit par cette délibération de créer un poste de cuisinier au sein de la cuisine centrale, pour remplacer une de nos collègues qui souhaitent intégrer un poste au sein des écoles de la collectivité. Cette collègue a intégré la collectivité dans un poste sous forme de CDI, suite à la reprise en régie de la restauration municipale. Il y a donc lieu de créer un poste de fonctionnaire pour la remplacer.

Mme la Maire :

Merci pour cette présentation. Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? (Personne) Le poste était occupé après un agent en CDI, qui intègre la fonction publique et qui change d'emploi en venant travailler dans une école. Cela étant, il nous faut continuer à avoir un personnel en adéquation avec les besoins de la cuisine centrale. D'où l'ouverture de ce poste, qui est un poste prévu d'adjoint technique territorial, qui ouvre la voie de la fonction publique. C'est important. Nous protégeons la collègue qui est partie travailler dans une école. Dans quelque temps, le poste qui était en CDI sera fermé, mais il nous faut recruter pour la cuisine centrale avec le poste qui est proposé dans cette délibération.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tout le monde)

Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n° 05 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Débat d'orientations budgétaires

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités,

Considérant qu'en vertu de l'article précité, il convient de mener un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice dans un délai de deux mois précédant son examen,

Vous trouverez joint en annexe à la présente délibération, la présentation du contexte budgétaire et financier pour 2021.

Mme la Maire :

La parole est à Pierre Carel.

M. CAREL :

Merci. Ce débat d'orientations budgétaires s'inscrit certes dans un contexte très particulier, lié à la pandémie, mais aussi dans une logique amorcée bien avant le premier cas de Covid-19, à savoir la réforme du financement des collectivités territoriales, avec notamment la suppression programmée de la taxe d'habitation. La crise sanitaire a amené l'ensemble des collectivités à prendre des mesures exceptionnelles, qu'il s'agisse de l'État, de la Métropole ou de notre commune. Les dispositifs mis en place par l'État et la Métropole vous sont détaillés dans les premiers pages du rapport d'orientations budgétaires qui vous a été remis. Ces mesures n'ont pas d'incidence directe sur le budget municipal dans la mesure où, quand elles engendrent des pertes de recettes pour la collectivité, ces pertes sont compensées par l'État. Les mesures prises par la Ville vous sont connues. Je rappellerai simplement une mesure, qui impacte le budget municipal : le maintien intégral des salaires de nos collègues employés municipaux, y compris la reconstitution horaire des salaires de nos agents, des primes versées à celles et ceux dont la présence était indispensable pour maintenir l'activité des services essentiels, ou l'abondement du fonds initié par la Métropole pour le soutien aux associations locales.

Le contexte actuel est évidemment marqué par cette épidémie, mais il est aussi marqué par une refonte en profondeur, engagée depuis trois ans, du financement des collectivités locales. En premier lieu, la suppression de la taxe d'habitation se poursuit. À partir de 2021, les communes ne percevront plus la taxe d'habitation sur les résidences principales, elles bénéficieront à la place du produit de taxes foncières sur les propriétés bâties, qui revenait aux Départements. Un mécanisme correcteur est mis en place pour les communes pour lesquelles cette réforme impliquerait une perte de recettes, et c'est le cas de Sotteville. La difficulté est que ce mécanisme ne paraît garanti que jusqu'en 2024, et si le coefficient correcteur qui nous est pour l'instant appliqué venait à disparaître, ce serait une perte de près d'un million d'euros pour les finances de la Ville. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas, mais l'effet de cette réforme amène à prévoir une très légère baisse du produit de ces taxes et donc un peu moins de recettes pour le budget communal.

Par ailleurs, cette réforme modifie le calcul du potentiel fiscal de chaque collectivité, avec des implications pour le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à partir de 2022, implications qu'il nous est impossible d'anticiper puisqu'elles sont fonction de la situation de chaque commune française. Ensuite, si l'ensemble de la DGF est stabilisé au niveau national, la répartition entre dotation forfaitaire et dotations de péréquation évolue au profit de ces dernières. Cette répartition est de moins en moins profitable à notre commune, et il nous faut là encore anticiper une diminution de recettes de ce point de vue.

Pour ce qui concerne les autres recettes, les produits reversés par la Métropole resteront stables. Nous n'inscrivons, comme chaque année, que 70 % des recettes du fonds de péréquation intercommunal (FPIC), en attendant d'être certains d'être bénéficiaires de la totalité de ce fonds.

Une forte baisse des droits de mutation à titre onéreux étant anticipée à l'échelle nationale. Il n'en est encore rien à Sotteville-lès-Rouen. Il est difficile de dire si c'est dû à l'attractivité du territoire ou au fait que cet effet arrivera plus tard. Nous ne maîtrisons pas le calendrier de versement de ces droits. C'est peut-être dû aux deux. Par prudence, nous proposerons de ne prévoir qu'une partie seulement du réalisé 2020 au budget 2021.

Il est très difficile de prévoir le produit des services communaux en la période. Nous devrions atteindre en 2021 les montants qui avaient été estimés pour 2020, à l'exception de la piscine, qui reste actuellement fermée au public. Il nous faut donc là aussi anticiper une légère baisse des produits en la matière.

Malgré ce contexte pour le moins morose du point de vue des recettes, nous faisons le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Les dépenses de personnel devraient être en légère progression, un peu moins de 1 %. Cette progression est nécessaire pour prendre en compte notamment l'évolution du SMIC et le GVT. Les charges de fonctionnement devraient rester stables, avec quelques dépenses nouvelles, mais aussi des dépenses en moins, notamment la fin de la relocalisation de l'école Gadeau de Kerville.

Les subventions aux associations augmenteront de 88 k€, montant du fonds de soutien Métropole-Ville, pour atteindre un montant de près de 2 M€.

Les charges financières devraient continuer de baisser d'un peu plus de 40 k€.

Qu'en est-il de notre capacité de désendettement ? Le tableau en page 15 vous montre son évolution et son amélioration depuis 2014. Nous avons aujourd'hui une capacité de désendettement qui s'élève à 5,15 années, c'est-à-dire qu'il nous faudrait un peu plus de 5 ans pour rembourser intégralement notre encours de dette en y consacrant nos ressources propres. Si l'on peut s'en réjouir de ce bon indicateur, il faut quand même le considérer avec prudence, tant l'année 2020 a été particulière, et en restant conscient que certains effets de la crise demeurent encore à venir. Pour autant, c'est un niveau de ratio qui nous permet d'envisager le développement de nouveaux projets d'investissement.

Quels sont les projets d'investissement ? Tout d'abord ceux prévus dans les autorisations de programme : les travaux d'amélioration de la sécurité incendie de l'Hôtel de Ville, l'aménagement de l'espace Lods, la poursuite du réaménagement du stade Jean Adret, et la réhabilitation énergétique du gymnase Ferdinand Buisson. En dehors de ces autorisations de programme, nous avons la poursuite du plan pluriannuel d'investissement sur le patrimoine dédié à l'enfance et à la jeunesse, au sport et à la culture ; la poursuite d'une politique foncière active et notamment la politique de lutte contre l'habitat en état d'abandon manifeste ; les travaux d'investissement pour l'entretien des espaces publics ; le renouvellement du matériel et la modernisation des services publics. Au total, les dépenses d'équipement pour 2021 est estimé à 7,2 M€.

Quel emprunt pour financer ces investissements ? Étant donné les ressources propres de la Ville, qui s'élèvent cette année à un peu plus de 7,3 M€, un remboursement d'annuités de la dette à hauteur de 3,2 M€, nous proposons de recourir à l'emprunt d'un même montant, ce qui laissera l'encours de dette au même niveau qu'en 2020. Je terminerai par un focus sur cette dette, pour

vous préciser que son encours se situe légèrement en dessous des 24 M€, que les emprunts souscrits sont à taux fixe pour 80 %, à taux fixe à phase pour 15 % et à taux variable indexé sur l'Euribor pour 5 %. L'ensemble de ces emprunts est classé en A1 selon la charte Gissler, c'est-à-dire le meilleur niveau de sécurité de cette charte. Le profil d'extinction de la dette fait apparaître une baisse sensible des annuités à venir, qui passeront, en l'état actuel, sous le seuil des 2 M€ en 2022, pour se stabiliser autour de 1,6 M€ les années suivantes.

Pour conclure, je voudrais remercier les services de la Ville et plus particulièrement le service des Finances pour la qualité et la quantité du travail fourni, qui permettra, je l'espère, d'éclairer ce débat d'orientations budgétaires.

Mme la Maire :

Merci beaucoup pour cette introduction argumentée et précise. Qui souhaite s'exprimer ? Madame Christol a demandé la parole, elle a la parole.

Mme CHRISTOL :

Merci, Madame la Maire. Comme dans chaque collectivité et comme chaque année, le débat d'orientations budgétaires est, avec le vote du budget, l'acte essentiel de notre activité d'élus. Cependant, on peut regretter, une fois de plus, que la commission des finances ne se soit pas réunie avant le débat ; c'est dommage parce que nous aurions pu y poser quelques questions. Le budget dont nous allons débattre sera contraint par une situation financière précaire, due bien évidemment à la pandémie mais surtout à la volonté du gouvernement français de donner toujours plus à ceux qui ont déjà tout, et seulement les miettes aux autres. Ce déséquilibre, qui est le résultat d'une politique délibérée, a bien évidemment des répercussions sur les collectivités, sur les communes, sur la nôtre.

Nous partageons pour l'essentiel vos propos sur la situation et, de ce fait, nous regrettons que vous n'engagiez pas avec d'autres collectivités, d'autres communes, la bataille pour plus de moyens, pour répondre encore mieux aux populations. Sans doute, comme chaque année, vous nous expliquerez que l'on peut faire toujours mieux avec toujours moins. Ainsi, la suppression progressive de la taxe d'habitation est compensée par une dotation d'État supplémentaire, mais on sait ce que cela veut dire dans le langage des libéraux qui nous gouvernent. Cela constitue une remise en cause de la libre administration des collectivités, pourtant garantie par la constitution , dans son article 72, troisième alinéa.

Si la DGF reste stable pour 2021, l'impact de la réduction de moitié des impôts de production touchera directement nos finances communales, mais aussi par le biais des subventions de nos partenaires financiers, également concernés par une baisse de leurs recettes. Philippe Laurent, secrétaire général de l'Association des maires de France, trouve irresponsable cette façon de jouer avec les impôts locaux. Cette baisse d'impôts est donc faite pour aider les entreprises ou plutôt pour aider les actionnaires à maintenir leurs dividendes, sans contrepartie sur l'embauche ou le maintien des emplois.

À ces baisses de moyens s'ajoutent des dépenses liées à la pandémie, comme l'achat de masques, les mises à disposition de locaux ou de personnels pour les vaccinations, les nombreux remplacements liés à la crise sanitaire, que vous évoquiez à juste titre, sans compter les impacts du télétravail pour les agents de notre collectivité. D'ailleurs, sur ce sujet, nous ne pouvons que nous

interroger sur la hausse de la masse salariale, limitée à 0,61 %. C'est bien peu si l'on considère que le GVT (glissement vieillesse technicité) augmente globalement cette masse salariale d'au moins 1 %. Il est vrai que le point d'indice de la fonction publique est gelé depuis 2010, à l'exception d'une hausse de 1,2 % en deux fois en 2016. On voit là que ce sont bien les salariés, les fonctionnaires en l'occurrence, qui vont éponger la dette de l'État, qui vont payer les cadeaux fiscaux versés, de loi de finances en loi de finance, au patronat et aux plus riches. Ces quelques éléments nous interrogent quant à la véracité, pour ne pas dire la sincérité de cette hausse plus que limitée de la masse salariale. Ou alors vous souhaitez réduire le nombre de personnels qui sont au service de notre population.

Autre élément qui nous pose question : vous nous dites que le taux d'endettement de la Ville est de 5,15 années. C'est bien, cela nous donne des marges pour des investissements futurs dans l'intérêt des habitants de notre commune. Alors que les taux actuels des emprunts sont particulièrement bas, ne serait-ce pas le moment d'en profiter pour mettre en place un véritable bouclier social, pour entre autres faire face aux attaques des libéraux et du patronat, attaques qui mettent en difficulté les familles par le chômage, par la précarité de l'emploi, par des salaires, le SMIC beaucoup trop bas ? Dans un communiqué du 12 février dernier, la ministre de la Cohésion des territoires annonce que les dépenses induites par la crise sanitaire en frais de personnel au premier semestre 2021, comme c'était le cas en 2020, pourront être étalées jusqu'à 5 ans. Madame la Maire, comptez-vous utiliser cette possibilité d'étalement des charges dérogatoires à la procédure budgétaire et comptable ?

On a parlé ce soir du rôle indispensable des associations. Aussi proposons-nous de donner un coup de pouce supplémentaire aux associations, au-delà des subventions exceptionnelles que nous avons votées tout à l'heure. Mes collègues développeront les propositions que nous formulons.

Ce budget, tel qu'il se dessine au travers du rapport d'orientations budgétaires, manque pour nous de concertation et il nous semble aussi manquer d'ambition. Il apparaît comme voulant préserver l'avenir à tout prix, alors que c'est maintenant, crise économique et crise sanitaire obligent, que la population sottevillaise a besoin de moyens.

Mme la Maire :

Monsieur Eastabrook a demandé la parole, il a la parole.

M. EASTABROOK :

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, parler de ce budget c'est parler d'une conception de la politique. Cela amène notre groupe citoyen Inventons Sotteville à poser une série de questions.

Qu'est-ce que la citoyenneté active dans une ville de 30 00 habitants, première ville en importance de la Métropole de Rouen ? Quel pouvoir de représentation des citoyens sur ce qui engage l'avenir de tous et de la ville ? Avec un budget qui fixe les choix et les réalisations, quelles possibilités réelles d'intervention pour chaque Sottevillais ?

Ce qui est sûr, c'est que malgré vos propositions inscrites dans votre programme lors des dernières municipales, nous sommes très loin du but escompté, et nous sommes même restés dans le monde d'avant, celui où toutes les décisions se prennent encore d'en haut, sans réelle écoute des

forces de proposition de votre opposition – et je ne parle pas que d’Inventons Sotteville. Cette volonté d’intervention et cette soif de participation citoyenne se sont exprimées lors de la dernière campagne des municipales, dont nous avons été les témoins directs. Ne pensez pas qu’elles soient retombées.

Que manque-t-il à cette démocratie en actes, à ce pouvoir constituant, qui prend forme aujourd’hui et qui fait de sa volonté de rassemblement, d’élaboration de la négociation, comme au beau temps de la solidarité ouvrière sottevillaise, qui a permis naguère la constitution d’une coopérative alimentaire et d’une mutuelle santé ? Quel mode de transparence d’information, de consultation et d’initiative faire grandir ?

Dans ce Conseil, c’est trois forces sur quatre de cette gauche laïque et démocratique qui sont ici représentées. Selon nous, c’est bien à cette gauche progressiste que revient la responsabilité de contribuer concrètement, au-delà de nos particularismes, à la construction du monde d’après Covid. Oui, la démarche que nous proposons affirme la volonté d’être novatrice et que soit promu tout ce qui élargit le droit à être informé, consulté, à décider, contrôlé par le citoyen, y compris par les moyens numériques d’aujourd’hui.

Évidemment, pour y parvenir, c’est la plus grande transparence financière du budget de la Ville et de sa compréhension pour chaque citoyen qui est visée. Pour cela, c’est bien l’émergence d’espaces d’expression, de débat, d’initiative, d’élaboration et de codécision, qui associe chaque quartier de Sotteville à l’ensemble de la ville et à la transversalité par rapport aux questions d’urbanisme, du social et de la santé, qui permettra que la démocratie représentative puisse se ressourcer et aux élus d’affirmer leurs choix et leurs décisions.

Pour y contribuer, Inventons Sotteville propose la généralisation des conseils de quartier. Nous serions étonnés, Madame le Maire, qu’un tel vœu ne recueille pas l’assentiment des élus de cette assemblée. Nous ne verrions pas quels arguments pourraient être avancés par votre majorité de gauche pour rejeter cette proposition.

Dans un esprit de conciliation assumée, même si nous trouvons ce budget de première année de deuxième mandat manqué d’ambition et de projection sur les grands projets couvrant les cinq ans de votre mandature, même si nous le trouvons doté d’un emprunt un peu excessif en rapport de notre capacité d’autofinancement, mais de charges de fonctionnement assez comparables à notre voisin grand-quevillais et fort heureusement plus raisonnable (de loin) que notre voisin stéphanois ; même si nous pensons qu’il serait nécessaire d’évoluer en post-Covid vers des horaires de services de la mairie plus conformes aux disponibilités réelles des actifs, enfin même si nous pensons que le projet d’une maison médicale au 14 Juillet est devenu un besoin prégnant qui tarde à prendre corps suite à de premières négociations passées bien mal engagées, nous voterons l’acceptation de ce budget en gage de volonté de dépasser tout clivage politique, tout en proposant lors de la séance des questions diverses six vœux qui, grâce aux subsides de l’État (à ne pas négliger en ces temps de pandémie), devraient aider une majorité de nos concitoyens plus positivement leur avenir post-Covid.

Mme la Maire :

Je rappelle à tous qu’en ce Conseil municipal du mois de février, nous parlons d’orientations budgétaires, et que, le mois prochain, nous aurons un Conseil municipal consacré au budget

proprement dit, qui sera précédé de la commission des Finances. Alexis Vernier a demandé la parole, il a la parole.

M. VERNIER :

Merci. Bonjour, chers collègues. Déjà nous voudrions faire remarquer quelque chose. Étonnamment, après une année extrêmement difficile, les comptes ne sont pas si dégradés ; au contraire, quand on regarde le tableau page 15, on voit que le montant de la dette reste à peu près stable, et l'épargne brute passe de 3,6 à 4,6 M€, c'est-à-dire un million de plus. La capacité de désendettement diminue de presque une année et demie alors que l'année est exceptionnelle. Si l'on compare cela avec l'endettement de l'État, celui-ci a explosé. Cette situation surprenante se retrouve dans d'autres communes. Il y a donc des perspectives pour investir mais aussi pour soutenir la population locale, qui est durement touchée par la crise. Il ne faudrait pas que la crise sociale devienne une sorte de cagnotte, d'effet d'aubaine pour la municipalité.

L'endettement est donc faible et nous pensons que cela donne des perspectives, mais pas dans n'importe quoi. Nous nous félicitons par exemple que la Métropole ait fait des choix forts sur les investissements à venir, notamment en n'investissant pas dans le contournement est. On pourrait ironiser sur certains qui ont changé d'avis, mais je ne vais pas aller sur ce sujet, je suis heureux, nous sommes tous heureux dans notre groupe qu'il y ait eu ce changement et que nous ayons eu 64 % de votes pour le retrait de la Métropole dans le contournement est. Nous sommes sortis de cette infrastructure coûteuse, avec le vote de nouvelles personnes, dont des Sottevillais. Pour autant, la droite a beau jeu de déclarer que nous sommes contre tout, contre la 5G (c'est le cas dans notre groupe et nous voulions faire voter un moratoire), contre le casino dans l'agglomération, contre la publicité, etc. Nous sommes surtout contre la régression sociale et l'appauvrissement écologique de notre territoire.

Maintenant il faut dessiner un projet pour lequel nous sommes favorables. Nous estimons qu'il faut investir, et que ce budget manque d'ambition. Par exemple, pour les mobilités, nous remarquons qu'à la gare de Sotteville, des circulations ferroviaires ont encore été supprimées, alors qu'elles permettent d'aller à Elbeuf, ce qui concerne bien Sotteville, même si elle n'a pas la maîtrise de ces horaires. Mais Sotteville a une place à prendre sur la question des mobilités.

La population sottevillaise rajeunit, et, comme vous l'avez dit dans une interview, Madame la Maire, Sotteville-lès-Rouen est devenue la troisième commune de Seine-Maritime, passant Dieppe, qui subit, comme beaucoup de villes-centres, une baisse de sa population au profit des villes qui l'entourent. Non seulement la population a augmenté, mais en plus elle rajeunit au fur et à mesure des années. Il faut donc prendre en compte les conséquences de ce changement démographique, notamment dans la réponse des services publics locaux. Par exemple, nous avons discuté la fois dernière des places en crèche pour la petite enfance. Il nous semble qu'il manque des places en crèche ; je crois que cet avis était assez partagé. Même si la situation n'est pas encore critique, il y a quand même cette idée que cette difficulté s'installe dans notre ville et qu'au fur et à mesure que les années vont s'écouler, vu que la ville rajeunit, ce problème va être de plus en plus patent.

De même, la question de la nouvelle école n'est toujours pas soulevée dans ce DOB. Or, il nous semble bien qu'avec un rajeunissement persistant de la population, tous les voyants sont au vert pour créer enfin cette nouvelle école, parce que les cohortes ne vont pas tout d'un coup diminuer alors que la population est en train de rajeunir. Je laisserai Jean-Baptiste compléter ce sujet.

De même, rien sur la nécessaire végétalisation de la ville et notamment des bâtiments publics. Pourtant, nous estimons que Sotteville est très en retard sur ce sujet et que c'est une vraie nécessité d'investir dans ce domaine pour répondre et s'adapter à la crise climatique, qui avance de plus en plus sur notre planète.

Vous l'avez compris, nous restons dubitatifs sur l'investissement et les projets sur notre commune. La recherche d'un faible taux d'endettement n'est pas une fin en soi, il s'agit de formuler un projet capable de répondre à l'ensemble des aspirations et des besoins des Sottevillaises et Sottevillais.

Mme la Maire :

Madame Godichaud a demandé la parole, elle a la parole.

Mme GODICHAUD :

Je vous remercie, Madame la Maire. Ma question porte sur les investissements. Nous avons bien noté la réhabilitation énergétique du gymnase Buisson. Y a-t-il des travaux d'isolation thermique prévus sur d'autres équipements municipaux ? Peut-être figurent-ils dans la poursuite des plans pluriannuels d'investissement du patrimoine dédié à l'enfance, à la jeunesse, au sport et à la culture ? Aussi, pourrions-nous avoir des précisions sur la nature et les montants de ces travaux ? Concernant le programme pluriannuel de réhabilitation du patrimoine scolaire, est-il prévu une végétalisation des cours d'école ? Aussi, est-il prévu dans ces travaux de réfléchir à lutter contre les clichés de genre, notamment dans l'organisation des espaces, et ainsi promouvoir l'égalité filles-garçons ? Plusieurs municipalités, dont Rennes et Trappes, ont investi dans ces aménagements, qui nécessitent une anticipation de leurs coûts. Ensuite, pouvons-nous avoir des précisions sur les travaux d'investissement pour l'entretien des espaces publics, leur nature et leur budget ? Nous avons bien noté qu'une délibération était prévue à l'automne 2021 sur la végétalisation et même la débitumisation de la ville. Est-ce que cela signifie que les réalisations ne débiteront qu'en 2022 ? Y a-t-il une programmation pluriannuelle de prévu pour ces travaux ?

Mme la Maire :

Monsieur Bardet a demandé la parole, il a la parole.

M. BARDET :

Merci. Comme déjà mentionné par un certain nombre de personnes, le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de débattre de grands projets structurants pour les prochaines années, de fixer un cap pour la commune. C'est l'occasion pour nous de revenir sur la nécessité que nous voyons de prévoir au plus vite la construction d'une nouvelle école sur Sotteville. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler, je rappelle quand même quelques éléments. Après une très forte hausse des effectifs de 18 % entre 2008 et 2018, ces effectifs se sont stabilisés autour de 2 700 élèves. C'est beaucoup, d'autant plus que la situation n'est pas homogène, et elle ne peut pas l'être. Dans certaines écoles, cela crée une situation particulièrement difficile à gérer, par exemple à Michelet élémentaire avec 14 classes, mais d'autres ne sont pas loin derrière. Les locaux se révèlent limités, exigus, ce qui entraîne aussi une saturation des lieux collectifs, de la cantine, des cours de récréation. Je rappelle que tous ces problèmes ont été soulevés assidûment ces dernières années.

Un autre aspect, mentionné par Monsieur Ragache tout à l'heure sur les opérations foncières, est que l'on veut maintenir une Sotteville attractive et accessible à tous, en particulier aux familles : c'est un vrai enjeu de permettre aux familles de vivre en ville et ne pas s'expatrier dans le périurbain. Cela suppose aussi d'offrir aux familles les structures d'accueil adaptées, que ce soit pour la petite enfance ou pour les écoles. Cela contribuera aussi à notre attractivité. Bien évidemment, c'est un projet ambitieux, qui a un coût, qui nécessite un vrai effort d'investissement. Nous pensons que la situation financière de la commune, avec un endettement aujourd'hui relativement faible, permet de prévoir un tel projet, à inscrire dans un engagement pluriannuel, qui manque dans les propositions qui nous sont faites ce jour. Bien entendu, cela ne s'oppose pas à la rénovation des écoles existantes.

Mme la Maire :

Monsieur Cappe a demandé la parole, il a la parole.

M. CAPPE :

Bonjour, Mesdames et Messieurs. Lors de la réunion sur le retour des travaux de l'espace Lods, il nous a été annoncé que lorsque les écoles Michelet et Raspail seront rénovées, des Algecos seraient montés sur l'espace Lods pour pouvoir accueillir les élèves des écoles susnommées. Peut-on savoir si cela est déjà budgétisé ? Cela explique-t-il que les travaux de l'espace Lods, déjà budgétisés les années précédentes, ne soient toujours pas réalisés et que le budget de cette année ne prenne en compte que du bitumage de chemin ? De plus, l'orientation budgétaire sur les travaux des écoles prend-elle en compte la possibilité que, comme à Gadeau de Kerville, il y ait des risques de découvrir de l'amiante dans une ou plusieurs écoles qui doivent être renouvelées ?

Mme la Maire :

Je rappelle que nous sommes dans le débat d'orientations budgétaires. Monsieur Delahaye a demandé la parole, il a la parole.

M. DELAYAHE :

Merci, Madame la Maire. Comme l'un de vos adjoints l'a rappelé tout à l'heure, il y a beaucoup d'incertitudes et il a tout à fait raison, d'autant plus que l'on dépend un peu de l'État dans tout cela, puisque les règles peuvent changer en cours de route, et avec ce gouvernement tout est toujours un peu imprévisible : les coups vaches sont toujours possibles. Néanmoins je partage l'idée d'une conseillère tout à l'heure sur le fait qu'une commission des Finances avant le débat d'orientations budgétaires nous aurait permis à tous d'échanger, pour éviter de passer trop de temps ce soir, même si je ne suis pas pressé, mais on aurait pu échanger, en visioconférence vu les conditions sanitaires, pour dégrossir les propositions des uns et des autres et amener les arguments des uns et des autres, pour dire pourquoi c'est possible ou pas possible. Cela aurait été une première étape, mais cela va se faire avant le vote du budget, puisque nous avons compris qu'il ne se voterait pas ce soir. Nous allons donc pouvoir faire nos propositions.

Vous connaissez mes positions, les priorités de notre liste. Nous rejoignons aussi d'autres propositions avec ce qui se passe au jour le jour, avec le Covid qui n'était pas prévu. Il va falloir voir ce qui va se passer après. Il y a eu beaucoup de casse au niveau des commerçants, à Sotteville comme partout, et il va falloir aider notre commerce local, mettre le paquet là-dessus, aller plus loin dans la communication dans l'intérêt de tous, sans discrimination, pour essayer de sauver l'économie sottevillaise. Quelques commerces qui ont repris d'anciennes affaires vont avoir besoin

d'être aidés. Il ne va pas s'agir de les laisser démarrer avec le mur juste en face, sinon ils iront directement à la catastrophe. Les petits commerçants sont aussi des employeurs.

Ensuite, vous avez abordé la fiscalité. Effectivement, les recettes vont baisser, normalement compensées, mais là encore on n'est jamais sûr de rien. Il ne faudra pas qu'une augmentation de taxe foncière vienne compenser d'autres baisses de recettes : nous serons contre, vous le savez. Pour l'instant, vous êtes contre aussi, donc nous sommes d'accord sur ce point.

On a parlé depuis des années de l'isolation thermique des bâtiments municipaux, qui apporte des économies en termes de chauffage. Je pense que tout le Conseil municipal sera d'accord pour dire que ici et là, dans certaines écoles en particulier, il y a encore beaucoup de travail dans l'isolation thermique. Je sais que certaines personnes y travaillent. Il faudra mettre l'accent là-dessus. On verra ce qui est proposé un peu plus dans le détail.

Au niveau de la sécurité, nous sommes tous d'accord pour dire qu'il y a des problèmes de sécurité à Sotteville-lès-Rouen comme partout en France. Nous ne sommes pas pires qu'ailleurs, mais nous ne sommes pas mieux. Nous avons aussi nos problèmes. Il y a eu un peu de vidéoprotection s'est installée tout doucement à Sotteville-lès-Rouen. Il y a eu des échanges sur la rue Garibaldi par exemple, où l'on a un souci. J'avais cru comprendre qu'on pourrait tomber d'accord sur une éventuelle extension de la vidéoprotection à Sotteville si cela s'avérait nécessaire, à condition d'en déterminer les endroits les plus nécessaires. Nous nous sommes déplacés, nous avons discuté un peu avec des habitants pour leur demander ce qu'ils penseraient d'une vidéoprotection, parce que parfois ce mot fait peur, on parle d'atteintes aux libertés, etc. Nous leur avons expliqué que, dans notre vision, la vidéoprotection du square Tafforeau se ferait évidemment dans le respect de la vie privée et qu'il n'est pas question de filmer des parties du domaine privé. Je ne vous apprends rien, vous connaissez la loi comme moi. Si la vidéoprotection arrivait là-bas, elle se ferait dans le respect de la loi, vous y veilleriez, j'imagine, et nous vous soutiendrions. J'espère que ce sera abordé par la suite, en commission des Finances et avant le vote du budget.

Sur la police municipale, vous m'avez fait part, à raison (parce que j'ai vérifié) de la difficulté de recruter des policiers municipaux. Lors du dernier Conseil, je vous avais posé la question et vous m'aviez répondu que des postes étaient éventuellement ouverts. Nous n'avions pas eu les chiffres exacts du nombre de personnels présents le soir du Conseil. Tout cela peut évoluer en fonction des missions, d'une maladie... On peut parler de présence temporaire ou factuelle suite à un manque d'effectifs. J'ai pris contact avec 3-4 policiers municipaux pour leur demander s'ils seraient prêts à venir à Sotteville, et si oui ou non, pourquoi. Ils m'ont répondu que s'ils viennent à Sotteville-lès-Rouen, ils ont peur de travailler en sous-effectif. Ils ont le sentiment que s'ils viennent, ils travailleront en sous-effectif et probablement avec un manque de matériel. Ont-ils raison ? Ont-ils tort ? Je confirme qu'il est difficile d'avoir des policiers municipaux formés, parce que cela nécessite une formation pointue, mais il existe des policiers municipaux en activité, qui vont d'une commune à l'autre, et parfois les communes peuvent se faire un peu concurrence pour essayer de recruter des agents de grande valeur. Je pense que tous les policiers municipaux de France portent ces valeurs, sinon ils ne seraient pas policiers municipaux. Je pense donc que le premier volontaire ferait tout à fait l'affaire pour que nous puissions le recruter. Si c'est votre volonté d'avoir une police municipale la plus fournie en effectifs... J'ai conscience des difficultés budgétaires et des incertitudes, mais j'ai conscience aussi que la situation financière de Sotteville est loin d'être catastrophique, cela peut être porté à votre crédit, mais le fait de ne pas en profiter dans certains domaines pourrait nous

pousser à ne pas vous soutenir globalement. Nous aimerions donc que vous puissiez envoyer des signaux forts, en disant aux policiers municipaux déjà formés que s'ils voulaient venir travailler pour nous, Sottevillais, ils pourraient le faire dans de très bonnes conditions et qu'ils ne seraient pas en sous-effectif et qu'ils ne manqueraient pas de matériel. J'ai parlé à des policiers municipaux qui exercent dans des communes qui ne sont pas forcément très loin. Certains peuvent habiter Sotteville et ne pas y travailler. Certains peuvent être très près d'accepter des postes à Sotteville-lès-Rouen, mais ils ne se sentent pas de le faire. Ce sera à vous de leur envoyer des signaux nécessaires pour qu'ils aient envie de venir. Si Madame la Maire veut avoir un effectif correct, elle l'aura, elle aura des policiers déjà formés et compétents.

Ensuite, on a parlé des acquisitions et cessions. Il n'y a rien de particulièrement détestable pour nous dans ce qui a été fait. Mais, pour ce qui est de la concertation, certains Sottevillais considèrent qu'il n'y en a pas assez. Ils ne sont pas prévenus assez tôt et ils estiment qu'ils n'ont pas pu participer à des réunions comme ils auraient voulu. Nous pensons que cela devrait être un peu plus clair. En début de mandat, nous avons demandé que ce point est indiqué le plus clairement possible aux élus, pour qu'ils puissent y assister, eux aussi, et pour constater si oui ou non les gens sont d'accord avec ce qui fait et pour avoir les arguments des uns et dans autres et pour apporter les nôtres. Tout n'est pas noir, tout n'est pas parfait. Nous nous positionnerons lors du vote du budget qui interviendra le mois prochain et en fonction de la commission des Finances.

Mme la Maire :

Notre rapporteur veut apporter des précisions ;

M CAREL :

Pour répondre aux questions budgétaires, je rappelle d'abord que le débat d'orientations budgétaires n'est pas le vote du budget. Nous sommes là pour partager une information sur le contexte, européen, français, local ; pour partager les éléments sur les grandes masses, les dépenses, les recettes, les indications sur le vote des taux et les capacités d'investissement. En aucun cas je ne nous compare avec les autres communes, parce que les situations des autres communes sont différentes de la nôtre et je ne me permettrai pas juger telle ou telle commune, qu'elle soit proche ou lointaine, sur ses capacités de désendettement, qu'elles soient bonnes ou mauvaises. Les situations sont très différentes. Notre commune est assez pauvre en fait ; nous recevons assez peu de DGF et de produits des impôts locaux par rapport aux autres communes. Nos collègues de la Métropole ne se permettent pas de nous juger ; nous, non plus.

En ce qui concerne Sotteville, l'année est très particulière. Comme vous l'avez indiqué, Monsieur Vernier, nous risquons d'avoir un résultat étonnant, exceptionnel, parce que des dépenses n'ont pas été faites, parce que des événements conjoncturels qui font que la CAF paie deux fois en 2020 parce qu'elle fait un rattrapage. Le ratio de désendettement est à prendre avec beaucoup de précaution. Pour autant, je suis d'accord avec vous, c'est un bon ratio. Même s'il est de 7 ans l'an prochain, il restera un bon ratio, qui permet l'investissement. En aucun cas l'idée de notre majorité n'est de rechercher un équilibre financier idéal qui serait autour des 5 ans. Les collectivités sont limitées par un ratio à 10 ans ; au-delà de 10 ans, cela devient compliqué d'emprunter.

Nous ne cherchons pas absolument à réduire la dette financière, car ce n'est pas la seule dette : il existe des dettes humaines, environnementales, patrimoniales. Nous essayons d'y répondre. Ce n'est pas aujourd'hui que l'on va vous donner précisément les endroits où l'on va y

répondre. Ce sera fait au moment du budget et ce sera précédé d'une commission des Finances, où l'on pourra échanger longuement. Au moment du budget, nous aurons le compte administratif. Mes collègues compléteront si besoin est.

Mme la Maire :

Merci, Pierre Carel, pour ces précisions. Un débat d'orientations budgétaires sert à donner le cap. À Sotteville, le cap est clair : Pierre Carel vous en a donné les grandes lignes. Le débat sert aussi à nous donner un horizon. Cette ligne de mire est claire ; ce n'était pas évident, parce que la période actuelle est trouble. Les marges de manœuvre en termes de recettes se réduisent, et pourtant nous tenons bon, avec des éléments de solidarité, voire des équipements supplémentaires qui concernent notre budget. Nous déroulons nos actions, nos programmes pour nos concitoyens sottevillais. Notre cap est clair parce que nous avons travaillé, anticipé. Dans le mandat précédent, nous avons travaillé tout d'abord à consolider nos capacités budgétaires. Nous avons fait des efforts de gestion qui paient aujourd'hui. Notre collectivité dispose d'une situation financière saine, avec un endettement maîtrisé, constitué d'emprunts sans risque, et cela n'a pas toujours été le cas. Certaines collectivités, notamment dans notre Métropole, ne peuvent prétendre à avoir des endettements aussi maîtrisés et aussi sûrs et sont mal placées pour essayer de nous adresser quelques leçons. Je crois qu'il faut nous féliciter de notre situation. Cette gestion saine nous permet de restaurer notre capacité d'investissement, parce que si nous avons de grands projets, mais que nous n'avons pas les moyens qui vont avec, cela va être difficile, cela va être de la com' ou de l'effet d'annonce : ce n'est pas le cas nous concernant.

Sur l'ensemble du mandat, nous avons donc récupéré nos capacités d'investissement. Nous vivons aujourd'hui dans une période où il faut penser sur le long terme, prévoir des investissements sur des mandats entiers, pour pouvoir lancer de grands chantiers. C'est un mini-exploit que d'avoir réalisé la place de l'Hôtel de Ville en quatre ans. Il faut démarrer très vite en début de mandat pour réhabiliter, rénover, améliorer la performance énergétique de nos bâtiments. Nous pourrons le faire dans les années à venir comme nous l'avons fait récemment avec la réhabilitation de l'école Henri Gadeau de Kerville, qui est une réhabilitation complète. Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Nous les détaillerons lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Ces investissements d'avenir serviront à financer des projets pour répondre à trois urgences.

D'abord l'urgence écologique. C'est une attente de tous aujourd'hui, avec une prise de conscience qui augmente sur ces sujets, et tant mieux. Nos concitoyens nous l'ont dit, et nous avons proposé, à l'occasion des élections municipales, un projet qui va dans ce sens. Nos concitoyens l'ont validé par leur vote. Nous proposerons des investissements qui concernent la transition écologique. L'urgence est là, les actions le seront aussi et le sont déjà.

L'urgence sociale ensuite. La crise sanitaire pèse durement sur les ménages. Là aussi, nous répondrons en investissant dans l'humain d'abord, avec la poursuite de nos accompagnements sociaux des concitoyens les plus en fragilité, en soutenant les associations qui viennent en appui des personnes en difficulté, en nous inscrivant dans des projets de lutte contre les précarités, sociale, énergétique et en termes d'accompagnement vers l'emploi.

Enfin, nous répondrons à des enjeux intergénérationnels. Sotteville est riche de sa diversité de populations. Elle est attractive, elle bénéficie certainement d'atouts, son positionnement géographique, elle a construit son réseau de transports en commun, et puis nous avons la faiblesse

de penser qu'elle est attractive de par les politiques municipales qui y sont menées. Tout n'est pas parfait, nous ne réussissons pas tout, nous n'avons pas l'orgueil mal placé, mais nous avons l'amour de notre ville et un certain regard que nous posons sur elle, avec une volonté de réaliser ce qu'on appelle la mixité sociale. Beaucoup en parlent ; c'est plus difficile à la mettre en œuvre. Je crois qu'il se passe quelque chose de l'ordre de la mixité sociale à Sotteville, qui est regardé un peu différemment. Certes, nous avons moins de moyens que d'autres ; Pierre Carel a bien fait de le rappeler. Nos dotations datent d'un calcul très ancien, du temps de la taxe professionnelle. À l'époque, le critère important pour avoir de grandes dotations dans les communes était d'avoir des usines de production. Déjà à Sotteville il y avait beaucoup d'entreprises de services. Donc nous ne bénéficions pas à l'époque d'une taxe professionnelle avec un gros produit, à la différence d'autres communes, par exemple Saint-Étienne-du-Rouvray. Nous avons toujours eu des dotations assez faibles. La taxe professionnelle n'existe plus, elle a été remplacée par une dotation par l'État, mais toujours calculée sur les critères anciens de la taxe professionnelle. Cela ne nous a pas empêchés de faire que notre ville soit un lieu de passerelle vers l'éducation, vers la culture, vers le sport pour tous, avec des éléments de solidarité très forts. Quand nous parlons d'enjeux intergénérationnels et de diversité de population, avec le fait que vous avez l'élégance de souligner que nous sommes devenus la 3^e ville du département, la 2^e ville de la Métropole, cela implique que nous avons une responsabilité supplémentaire, à la fois dans cette attractivité de la commune, cet équilibre en poids de population et ce lien social que nous voulons profond entre nos concitoyens, qu'ils soient dans la diversité des âges et des générations ou des statuts sociaux. C'est aussi le regard sur la petite enfance que nous posons, comme celui que nous posons vers le grand âge, pour que notre ville reste accueillante et qu'elle prenne soin de chacun.

Cette transition que nous vivons, qu'elle soit écologique, sociale et dans l'accompagnement humain, repose sur un cadre concret. La gestion de l'urbanisme, comme la gestion de l'aménagement de notre territoire, sont aussi des repères importants dont nous prévoyons la traduction dans le budget prochainement, parce qu'il structure notre mandat et, au-delà de notre mandat, cet accueil, ce cadre de vie que nous voulons le plus harmonieux possible pour nos concitoyens. L'animation de la ville pour chaque âge, chaque génération, est ce que nous déclinons, pour le bien-vivre ensemble. Nous en sommes fiers dans le sens heureux, pas dans le sens orgueilleux du terme, et c'est ce qui fait le sel de notre engagement aux uns et aux autres. Donc un cap clair, un horizon certain, des engagements réels, voilà ce que nous dessinons déjà et que nous allons traduire à partir de ces orientations budgétaires, dans un budget pour le mois prochain. Il y aura la possibilité de répondre à des questions très précises en commission des Finances. Je pense que nous devrions nous y retrouver, parce qu'il y a, sous-jacentes, des valeurs qui font que l'on peut vivre ensemble dans la République et donc à Sotteville-lès-Rouen.

Il n'y a pas de vote sur le débat d'orientations budgétaires.

Approbation du procès-verbal du 15 octobre 2020 :

Mme la Maire :

Avant de passer aux questions diverses, je vais intercaler plusieurs choses. D'abord, vous avez reçu le procès-verbal du Conseil municipal du 15 octobre 2020, sur lequel il faut que nous nous prononcions, pas sur le fond, mais sur la forme. Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? Monsieur Vernier a demandé la parole, il a la parole.

M. VERNIER :

Nous avons noté que vous aviez coupé le micro à Monsieur Cappe quand nous avons posé des questions sur les arrêtés. Dans une question d'actualité lors du Conseil du mois de décembre, nous avons demandé que ce soit indiqué dans le procès-verbal.

Mme la Maire :

J'ai la responsabilité de la tenue des Conseils municipaux. Personne n'a eu le micro coupé pour l'ensemble des questions. Si le micro est coupé, c'est parce que la parole n'est pas attribuée au conseiller municipal qui voulait soit changer de sujet, soit faire une digression qui ne répondait pas à la délibération.

M. VERNIER :

L'intervention est complète, mais il n'est pas écrit qu'il y a eu une coupure de micro. Le procès-verbal relève tout ce qui s'est passé pendant le Conseil municipal. Nous demandons qu'il soit indiqué que vous ne vouliez pas que l'on prenne la parole.

Mme la Maire :

J'attribue la prise de parole. La personne n'avait pas la parole, donc il est normal que cela ne figure pas au procès-verbal. Vous pouvez ne pas voter sur le procès-verbal. Qui ne prend pas part au vote ? (Personne) Qui s'abstient ? (Personne) Qui vote contre ? (le groupe Ensemble pour Sotteville) Qui vote pour ? (Tous les autres). Je vous en remercie.

Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2020 :

Mme la Maire :

Vous avez aussi reçu le procès-verbal du Conseil municipal du 10 décembre 2020. Y a-t-il des observations ? Qui ne prend pas part au vote ? (Personne) Qui s'abstient ? (Personne) Qui vote contre ? (Personne) Qui vote pour ? (Tous). Je vous en remercie.

Information du compte-rendu de la commission Ville durable du 13 novembre 2020 :

Mme la Maire :

Vous avez reçu également le compte rendu commission Ville durable du 13 novembre, sur lequel on ne vote pas.

Informations :

Mme la Maire :

Je souhaite intercaler des informations qui n'ont pas été données en début de Conseil, d'abord sur le centre de vaccination que nous avons ouvert à l'Hôtel de Ville, grâce à un partenariat, sous un très beau pilotage de Stéphane Bord, à qui je passe la parole.

M. BORD :

Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, je vais vous donner quelques informations sur ce centre de vaccination. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu une accélération de la vaccination, imposée par l'État, ce qui est une très bonne chose, dans une volonté de décentralisation de cette vaccination, qui au départ était détenue par les centres hospitaliers, le CHU en particulier. Les professionnels de santé de l'agglomération de Rouen se sont regroupés et ont fait un certain nombre de propositions à l'ARS afin d'organiser cette vaccination, de la décentraliser et de la répartir sur le territoire de la Métropole.

Étant élu et professionnel de santé à Sotteville, j'ai pu faire le lien entre les deux parties. Après en avoir discuté avec Madame la Maire et le service technique, j'ai eu l'accord de faire un centre de vaccination dans la salle des fêtes de la mairie de Sotteville. Cela me paraissait être judicieux pour la rive sud de Rouen, dans la mesure où c'est assez central. Cette salle est vaste, avec un double accès, un grand parking, et elle est accessible par les transports communs. D'autres centres ont été créés, à Duclair, Place des Carmes à Rouen, à Elbeuf, à l'hôpital Saint-Julien et au CHU bien sûr.

Le développement de ce centre a été fait dans un délai extrêmement court. Nous avons eu à peu près trois jours pour nous organiser. À partir du moment où nous avons eu le feu vert de l'ARS, il fallait qu'on débute la vaccination. Je voudrais rendre un hommage aux services techniques, à Monsieur Rendu, à Monsieur Cramoisin, au service informatique, aux agents d'accueil, à la police municipale. Ils se sont mobilisés pour créer ce centre. Les agents d'accueil ont été sollicités pour recevoir les doses de vaccin le matin, puis ils ont été sollicités pour assurer l'accueil des personnes, et c'est important dans le fonctionnement du centre de vaccination. La police municipale nous a aidés dans l'organisation de la surveillance du centre et des doses de vaccin : cela faisait partie du cahier des charges.

Le centre de vaccination fonctionne avec deux médecins, trois infirmières et trois agents d'accueil fournis par la mairie. Un poste de chef de centre a été créé par l'ARS et permet d'assurer coordination dans les commandes de doses. Ce centre fonctionne au quotidien. Tous les jours nous devons commander les doses de vaccin et rendre compte à l'ARS du nombre de vaccinations qui ont été faites.

La deuxième difficulté à laquelle on se heurte, c'est qu'aujourd'hui on manipule trois types de vaccin différents, pour trois populations différentes, et qu'il ne faut absolument pas mélanger les doses et les populations. Un planning est réalisé tous les jours, de 9 heures 30 à 13 heures 30 et de 14 heures à 17 heures 30. La montée en puissance permettra au centre de fonctionner également quelques samedis matin. On va avoir besoin du personnel municipal, qui a tout de suite répondu oui et sans problème.

Nous réalisons entre 100 et 120 injections par jour. Nous avons fait toute une série de primo-vaccinations, et en ce moment nous faisons la seconde injection. Nous avons du vaccin Astra Zeneca pour les soignants et nous aurons du Moderna pour le samedi matin. Je tiens à rappeler que nous ne sommes absolument pas responsables du nombre de doses qui nous arrivent : c'est l'ARS qui décide et qui nous attribue les doses. Nous ne sommes pas non plus responsables de l'organisation des rendez-vous. Nous n'avons en aucun cas le pouvoir de modifier ce type d'organisation.

Je voudrais remercier encore une fois le personnel d'accueil de la mairie, qui a un rôle fondamental dans la régulation du flux des patients, avec parfois leurs angoisses et leurs revendications. Ils agissent tous avec empathie, disponibilité et efficacité. J'insiste là-dessus. Globalement, il y a beaucoup de satisfaction. Il y a quelques retours négatifs, mais très peu. Il y a surtout beaucoup de satisfaction quant à l'accueil et au fonctionnement de ce centre de vaccination, qui va encore se poursuivre pour plusieurs mois probablement, malgré la mise en route de la vaccination dans les cabinets médicaux, qui est un autre flux, puisque le problème de conditionnement des vaccins fait qu'on ne pourra jamais avoir l'utilisation des vaccins ARN messenger type Moderna ou Pfizer dans nos cabinets médicaux.

Mme la Maire :

Merci beaucoup pour cette présentation et le travail effectué. C'est le levier qui va permettre de retrouver des espaces de liberté, qui va faire avancer vers la santé publique. Nous avons besoin de cette protection que réalise la couverture vaccinale.

Adeline Pollet va maintenant nous parler de la collecte contre la précarité mensuelle.

Mme POLLET :

Merci, Madame la Maire. À l'initiative de Mélanie Boulanger, maire de Canteleu, nous avons organisé, en lien avec dix autres communes de la Métropole et en partenariat avec le réseau Santé Précarité, qui est animé par l'association Emergences, ainsi qu'avec des associations spécialisées, Menstru Action, Nouvéel et Sang Rancune, nous avons organisé une collecte de produits d'hygiène féminine pour faire reculer la précarité menstruelle. En effet, le fait de ne pas avoir de protection adaptée ou de ne pas en changer assez souvent expose aux risques de développer des pathologies mais aussi le syndrome de choc toxique causé par des protections internes gardées trop longtemps. Cela concerne notamment les femmes en situation de précarité, du fait du coût des produits d'hygiène.

Ainsi, du 7 au 13 février dernier, des boîtes de collecte ont été installées sur le marché de Sotteville, pour la matinée du 7, puis tout au long de la semaine à l'Hôtel de Ville, dans les Maisons citoyennes et à la bibliothèque. Pour finir, nous avons été présents à Carrefour Market la journée du 13 février.

Lors de cette opération baptisée « À nous de changer les règles », nous avons récolté 534 paquets de produits d'hygiène féminine (serviettes, tampons, lingettes intimes, protège-slips), qui seront reversés aux associations de solidarité pour les femmes en situation de précarité, sans domicile fixe, en foyer, des familles monoparentales et des étudiantes.

Un grand merci à tous les donateurs pour leur générosité lors de cette opération. Cela nous fait toujours chaud au cœur et démontre une nouvelle fois que la solidarité est inscrite dans notre ville. À l'échelle de 11 communes de la Métropole, nous avons amplifié une dynamique qui permet d'avancer et de solutionner ce problème sur une période plus ou moins longue, mais qui malheureusement ne le solutionne pas sur le long terme. La lutte contre la précarité menstruelle est une urgence de santé publique sur laquelle il nous faut agir. Des efforts peuvent et doivent encore être faits pour enrayer cette précarité : actionner des leviers, sensibiliser et solliciter davantage peut-être les fabricants de produits d'hygiène féminine pour qu'ils participent également à cette lutte par des dons aux associations, aux établissements scolaires ou autres structures de solidarité

œuvrant sur le territoire. Ainsi, cet élan de solidarité pourrait perdurer et s'étendre sur notre territoire.

Mme la Maire :

Merci beaucoup pour cette présentation. Je pense que tout le monde partagera que ce besoin spécifique doit être couvert, parce que si nous ne le faisons pas émerger, il n'y a aucune chance que l'on puisse aider nos concitoyennes qui sont en précarité. Culturellement, cela fait reculer un certain nombre de tabous. Le coût financier pour des personnes en situation très modeste n'est pas négligeable. Il est urgent que la société se pose les bonnes questions. Ce ne sera peut-être pas qu'une seule fois compte tenu de la nature des besoins.

Nous voulions vous donner une troisième information : il s'agit de la signature du protocole de lutte contre les incivilités faites aux agents, et c'est Pierre Carel qui a la parole.

M. CAREL :

Ce dispositif est développé par le procureur de la République auprès du tribunal judiciaire de Rouen. Il a pour objectif d'accélérer les procédures pour apporter une réponse pénale réactive aux incivilités à l'encontre de nos collègues. Concrètement, dès réception du signalement, le délégué du procureur convoquera directement la personne mise en cause pour vérifier son implication dans les faits énoncés et procéder si nécessaire à un rappel à la loi. Ce protocole est en œuvre avec les communes de Rouen et d'Oissel. Notre commune ainsi que celles de Grand-Quevilly, Saint-Étienne-du-Rouvray et Elbeuf-sur-Seine vont le rejoindre afin de protéger plus efficacement les agents du service public et de mieux lutter contre les incivilités dont ils sont parfois victimes.

Mme la Maire :

Merci, Pierre Carel, pour cette présentation. Je n'ai jamais de nostalgie, ce n'était pas forcément mieux avant, mais peut-être qu'il y a des repères qui sont un peu tombés. Dans les rapports sociaux, un certain manque d'éducation nécessite que l'on ne doit pas s'adresser de cette façon à nos collaborateurs et que nos collaborateurs du service public sont dans une démarche de service public de qualité et de volonté d'entraide et que le respect fait partie de la nécessité dans nos rapports sociaux mais aussi de l'éducation dans son ensemble. Il est important que nous soyons là pour les protéger.

Questions d'actualité

Mme la Maire :

Nous allons passer aux questions d'actualité. Je vais demander à Monsieur Eastabrook de nous poser les siennes toutes en même temps, parce qu'elles ont souvent des liens entre elles et que cela permettra une réponse globale.

M. EASTABROOK :

Merci, Madame le Maire. Je vais commencer par un premier vœu : la création d'une plateforme sottevillaise de vente en ligne des produits et services sottevillais.

Considérant que seulement 37 % de TPE-PME en France possèdent un site Internet et seulement 9 % d'entre elles ont un site marchand et qu'il doit en être de même à Sotteville, si ce n'est moins.

Considérant le lancement du plan « clique mon commerce » annoncé par le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance Bruno Le Maire le 10 novembre.

Considérant la subvention directe du gouvernement de 20 000 € aux communes désireuses de développer une plateforme locale de commerce en ligne regroupant les commerces de sa ville.

Considérant, Madame le Maire, vos déclarations moutt fois réitérées lors des Conseils municipaux de cette nouvelle mandature mais aussi de la précédente, où vous regrettez les supposées baisses des dotations de l'État.

Considérant le constat unanime de l'aide à laquelle aspirent nos commerçants de proximité.

Considérant l'opportunité que représente cette aide immédiate pour renforcer l'attractivité et le dynamisme du tissu économique sottevillais.

Considérant que les collectivités sont accompagnées sur le plan financier et technique par la Banque des Territoires et l'ANCT, laquelle réalise un diagnostic et accompagne la mise en œuvre du dispositif de plateforme locale.

Il est demandé au Conseil communal sottevillais de solliciter auprès de la Banque des Territoires et de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) une subvention de 20 000 € à la commune, ainsi qu'un accompagnement technique pour créer une plateforme Sottevillaise de commerce en ligne.

À noter que le Community Manager en cours de recrutement pourrait y jouer un rôle complémentaire primordial !

Le deuxième vœu porte sur la création d'un poste de manager de centre-ville (autrement dit en bon français : un référent municipal en charge de l'attractivité et du développement commercial de la ville.

Considérant la mission de sensibilisation et d'accompagnement des commerçants vers la numérisation de leur activité (500 € de subvention d'État aux commerçants qui passent au click & collect).

Considérant la difficulté de créer du lien en temps de Covid avec les commerçants, de leur transmettre de l'information, et de recueillir leurs problématiques du fait de la difficile organisation de réunions avec toutes les forces-vives.

Considérant que l'État prend en charge 80 % du coût total du poste de manager de centre-ville pendant 2 ans.

Considérant qu'un manager de centre-ville rémunéré 1 793 € brut coûtera 25 000 € à l'année en incluant les cotisations sociales salariales et patronales.

Considérant que cette aide de 80 % représentera 20 000 €, laissant un reste à charge de 5 000 € annuels à la collectivité, soit 416 € mensuels pendant 2 années consécutives.

Il est demandé au Conseil communal sottevillais de bien vouloir voter pour :

1- l'ouverture d'un poste de manager de centre-ville, lequel sera le relais entre la collectivité et les commerçants ;

2- la prise en charge de 20 % du coût total de ce poste par la mairie de Sotteville, soit 416 € par mois les 2 premières années, imputé sur le budget de fonctionnement ;

3- la demande de prise en charge de 80 % du coût total de ce poste par l'État via le plan de relance.

Le troisième vœu concerne la rénovation énergétique des bâtiments publics communaux.

Considérant le besoin de rénovation des bâtiments publics, notamment les bâtiments publics communaux.

Considérant l'enveloppe de 950 millions d'euros que le gouvernement destine à la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités, dont deux tiers à destination du bloc communal dans le cadre de l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités du plan de relance (isolation, remplacement des menuiseries extérieures, remplacement des systèmes de production de chaleur et des sources lumineuses).

Considérant l'objectif de réduction de la consommation d'énergie voulu par l'État et la commune.

Considérant les délais resserrés de cet appel à projets, dont les premières dotations commencent dès le début 2021.

Il est demandé au Conseil communal de voter :

1- l'audit des besoins en rénovation pour identifier les travaux prioritaires ;

2- le dépôt de projets de rénovation énergétique auprès du préfet de région pour les bâtiments publics sottevillais.

Le quatrième vœu est la demande d'accueil d'un conseiller numérique France Services.

Considérant qu'il est aujourd'hui essentiel de savoir utiliser les outils numériques pour accéder à ses droits, télétravailler, suivre la scolarité de ses enfants, échanger avec des proches, se cultiver et se divertir.

Considérant que 13 millions de Français sont mal à l'aise avec les nouveaux usages et les nouveaux outils numériques.

Considérant qu'aujourd'hui c'est 17% de la population qui est encore en situation d'illectronisme, c'est-à-dire éloignés de la pratique des outils numériques sans parler d'une personne sur 4 en mal d'utilisation et 1 sur 5 en impossibilité de communiquer numériquement (Insee 2019).

Considérant que le gouvernement investit massivement 250 millions d'euros pour agir aux côtés des collectivités territoriales en faveur de l'appropriation du numérique par tous.

Considérant que 4 000 conseillers numériques France Services vont être recrutés, formés et déployés sur le terrain, lesquels proposeront des ateliers d'initiation au numérique : échanger avec ses proches, protéger ses données, faire son CV et sa LM, , acheter ou vendre un objet sur internet, faire des démarches en ligne, etc.

Considérant que l'État rendra le déploiement de kits d'inclusion numérique attractifs et accessibles, lesquels seront mis à disposition dans les bibliothèques, centres sociaux, mairies, tiers-lieux, associations caritatives, etc.

Considérant le calendrier de mise en œuvre par vagues successives, de décembre 2020 à septembre 2022.

Il est demandé au Conseil communal de voter la mobilisation de ces dispositifs :

1- en présentant la candidature de la commune afin d'accueillir un conseiller numérique France Services volant sur nos trois Maisons citoyennes ;

2- en élaborant un projet en concertation éventuelle avec d'autres collectivités, par exemple avec les communes limitrophes de Petit-Quevilly et Saint-Étienne-du-Rouvray, la MEL de Saint-Étienne-du-Rouvray ou le Département de Seine-Maritime afin de suivre la recommandation.

Le cinquième vœu vise à porter leur éligibilité au fonds Territoire d'Industrie à la connaissance des acteurs économiques et associatifs du territoire.

Considérant les impacts positifs de l'émergence de projets industriels sur la zone industrielle de Sotteville mais aussi Saint-Étienne-du-Rouvray en termes d'emploi et de revitalisation de notre commune au fort passé industriel.

Considérant l'objectif commun partagé entre l'État et la Métropole de Rouen de favoriser la relance de l'industrie française et la compétitivité des entreprises en contribuant à la transition écologique et à la relocalisation des chaînes de production.

Considérant que ce fonds doté de plus de 250 millions d'euros peut financer la création ou l'extension de sites industriels existants, la modernisation d'outils productifs ou encore des projets collectifs, à l'image de plateaux techniques de formation professionnelle ou encore de plateformes de services aux industriels.

Il est demandé au Conseil communal de voter :

1- l'identification des entreprises, associations, groupements d'employeurs éligibles à ce dispositif ;

2- de cibler une communication appropriée auprès de ces acteurs pour les informer de ce dispositif ainsi que de ses modalités d'accès.

Le dernier vœu vise à participer à l'appel à contribution lancé en janvier portant sur les besoins des collectivités, en vue du dépôt d'un projet de développement d'outils numériques utiles pour l'action quotidienne des services publics communaux.

Considérant que le numérique est un outil pour améliorer les services publics locaux, en les rendant plus simples, plus accessibles, plus personnalisés et pour faciliter l'action des collectivités.

Considérant qu'un fond de 88 millions d'euros discuté avec les élus permet de soutenir le développement d'outils numériques utiles pour l'action quotidienne des collectivités territoriales, tout en favorisant la formation au numérique des agents des collectivités qui seront chargés d'utiliser ces outils.

Considérant qu'à partir des besoins formulés par les collectivités, l'État financera la conception, le déploiement ou le passage à l'échelle d'outils numériques utiles au plus grand nombre. Par exemple : un outil de signalement de routes endommagées, un outil de contrôle technique du logement, un outil de signalement de dépôts sauvages, etc.

Considérant le calendrier de mise en œuvre par vagues successives, de janvier 2021 à septembre 2022.

Il est demandé au Conseil communal de voter la participation de Sotteville-lès-Rouen à l'appel à contribution national portant sur les besoins numériques des collectivités en termes d'outils et de formation des agents.

Il va de soi que si certains de nos vœux venaient à être exaucés par la majorité, cela démontrerait à l'ensemble des Sottevillais une volonté réelle de progressisme local, sans pour cela affecter conséquemment le budget municipal, au point qu'il pourrait même être envisagé une réduction exceptionnelle des taxes communales afin d'aider au redémarrage de l'activité post-Covid.

Mme la Maire :

Alexis Ragache va répondre à vos questions.

M. RAGACHE :

Merci, Madame la Maire. Monsieur le conseiller municipal, nous avons lu attentivement vos questions, avec l'ensemble des « considérants » qui y étaient rattachés et que vous avez présentées sous forme de vœux. Ma réponse s'articulera autour de trois temps. Le premier pour vous remercier, le second pour expliquer ce que nous faisons, le troisième pour vous inviter.

Vous remercier tout d'abord, parce qu'en reprenant dans vos questions, mot pour mot, les appels à projets présentés par le gouvernement, vous sortez d'une parfaite ambiguïté. En effet, vous endossez parfaitement le rôle de VRP de la politique gouvernementale, cette même politique qui contribue bel et bien à la baisse des dotations aux collectivités territoriales, celle qui avec la suppression de la taxe d'habitation réduit les marges de manœuvre des collectivités. Merci donc de cette clarification.

Vous expliquer ensuite que les services municipaux font leur travail. À ce titre, ils examinent les appels à projets les plus pertinents pour notre commune, d'où qu'ils viennent. Ceux que vous évoquez dans vos questions ont été identifiés, ils font l'objet d'un examen attentif pour que nous puissions nous y inscrire. Nous avons cette chance dans notre collectivité d'avoir des techniciens en capacité de répondre à ces appels à projets. Nous avons engagé, dans plusieurs des domaines concernés et que vous évoquez, des actions bien avant la rédaction de ces appels à projets. Prenons par exemple celui sur la plateforme numérique pour le commerce. Cet appel à projets était ouvert du 2 au 13 novembre 2020 : vous apprécierez la fenêtre de tir particulièrement courte qui nous était imposée. Notre commune a fait un autre choix, celui de développer son propre annuaire des commerçants et artisans sottevillais pour les valoriser. Cet annuaire a été développé en interne et sera prochainement opérationnel. Je veux juste rappeler que le développement numérique, aussi utile puisse-t-il être, ne peut remplacer systématiquement l'humain et la proximité. C'est pourquoi, pour notre commune, qui dispose d'un marché connu et reconnu et de nombreux commerces de proximité, nous travaillons à son dynamisme depuis de nombreuses années, en nous appuyant sur un responsable en charge des relations avec les partenaires économiques et pour lequel une procédure de recrutement est en cours.

Sachez en complément qu'avec notre collègue Laurent Fussien, nous sommes en contact avec les acteurs économiques, le Club des entreprises du bord de Seine, du parc Bertel et les acteurs de l'économie sociale et solidaire, afin de participer des informations utiles pour eux et pour nous et surtout développer des projets communs autour de l'emploi ou de la transition écologique.

Prenons enfin la question de la rénovation énergétique des bâtiments. C'est précisément ce que nous avons fait dans le cadre de l'opération sur l'école Gadeau de Kerville, qui est à ce titre particulièrement exemplaire.

Je vous invite à bien lire ces appels à projets. Vous y découvririez qu'il faut parfois lire entre les lignes, que ces appels à projets sont parfois calibrés d'une manière qu'ils excluent des communes, dont la nôtre, et qu'ils sont parfois des recyclages de crédits existants.

Mme la Maire :

Je passe la parole à Monsieur Delahaye.

M. DELAHAYE :

On a évoqué tout à l'heure le square Tafforeau. La question était toute simple : est-il envisagé ou envisageable d'installer la vidéoprotection sur cette zone précise ? Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il y a un problème sur ce secteur. L'un des moments où l'on peut être d'accord avec vous, c'est que l'État ne fait pas son boulot, et que comme il ne nous donne pas les effectifs de police nationale qui nous permettraient d'avoir une meilleure efficacité sur le terrain, puisque les policiers font leur travail dans des conditions difficiles, en sous-effectif, cela rend les

choses un peu compliquées pour qu'ils puissent surveiller en permanence ce genre de secteur en difficulté et remédier au problème par des interpellations, surtout quand le peu d'actions auxquelles ils aboutissent n'est pas suivi judiciairement. L'une des solutions est la vidéoprotection. Il y a des pour et des contre et chacun a ses arguments, dont la crainte par rapport à la vie privée. On connaît tous la loi et on sait tous que ce genre de matériel s'installe dans le respect de la loi. On peut rassurer les gens là-dessus. Quand on prend la décision d'avoir un tel équipement, il faut aussi le faire au plus vite parce que les autorisations d'exploitation sont très longues. On aimerait donc savoir si vous envisagez de mettre cette zone sous vidéoprotection. On sait que cela ne va pas tout régler. Il y a des gens qui ont décidé d'embêter le monde, pour ne pas dire autrement, et les caméras ne les arrêteront pas. Les têtes brûlées ne seront pas arrêtées par des caméras. Mais les primo-délinquants, ceux qui ont encore le sens du bien et du mal, vont se dire : « Moi je vais être filmé en train de faire n'importe quoi, et quand je vais rentrer, papa va m'en mettre une. » Ceux-là ne vont peut-être pas le faire. Cela arrêtera déjà ceux-là. Comme on est tous d'accord, tous les groupes confondus, pour dire qu'il y a un problème sur ce secteur, je vous propose qu'on commence par ce secteur pour développer un bon système.

Mme la Maire :

Alexis Ragache va répondre à votre question.

M. RAGACHE :

Monsieur le conseiller municipal, merci pour votre question. Je veux juste rappeler que la vidéoprotection n'est pas de la vidéosurveillance. La vidéoprotection est utile notamment dans le cadre d'enquêtes pour la chaîne judiciaire. Dans la décision d'installation de caméras de vidéoprotection, l'emplacement est primordial. Il faut pour cela construire une stratégie et il faut le faire aussi avec la police nationale. En général, on choisit des endroits où il y a de grands rassemblements, et c'est pour cela que la place de l'Hôtel de Ville a été équipée, la place Voltaire aussi. Il faut choisir ces emplacements stratégiques en fonction des flux et des passages et de l'utilité par rapport à ce que j'évoquais précédemment. Vous proposez l'implantation de caméras au niveau du square Tafforeau. Lors du prochain budget, il vous sera proposé de vous prononcer sur des études d'installation de dispositifs pour la place Calmette et la place Verdun, où il y a aussi un marché. Ces deux lieux sont apparus comme particulièrement opportuns. Pour ce qui concerne le déploiement dans d'autres secteurs de la ville, nous pensons déployer encore cette vidéoprotection, quand elle est utile et dans un cadre légal bien délimité. Il est nécessaire que l'on poursuive cette réflexion et d'envisager l'installation de dispositifs permettant notamment de contrôler sur les grands axes de circulation. La rue Garibaldi peut être tout à fait envisagée dans ce cadre.

M. DELAHAYE :

Nous sommes bien d'accord, il s'agit de résoudre des enquêtes. Cela pourra en dissuader une partie, ce sera toujours ça.

La deuxième question est que beaucoup de parents d'élèves qui sont aux abords de l'école Franklin se plaignent, s'impatientent sur les passages où ils sont à pied. Je n'ai pas le détail de qui est prévu mètre par mètre, mais j'ai conscience que des travaux vont se faire. Je sais qu'au niveau du lycée Marcel Sembat, il existe un revêtement qui laisse la terre et l'herbe pousser entre les petits carrés plastiques. Je crois que c'est une bonne alternative quand on veut mettre une allée en dur sans la bétonner. C'est une idée, mais ce n'est peut-être pas le moment d'entrer dans les détails sur

l'aménagement. C'est simplement pour vous dire que les gens s'impatientent. C'est particulièrement inconfortable pour les petits, les poussettes.

Mme la Maire :

Laurence Renou a la parole pour vous répondre.

Mme RENOU :

Merci, Monsieur Delahaye, pour votre constante vigilance sur ces sujets. Un petit mot de contexte pour commencer. Comme vous le savez, les protocoles ont conduit un certain nombre d'équipes pédagogiques à demander l'adaptation des entrées et des sorties des écoles pour limiter les regroupements. Dans ce genre de situation, quand on résout un problème, en général on en crée un autre, périphérique, ou on accentue quelque chose qui existait déjà. Dans le cas présent, le problème le plus crucial se situe sur des cheminements qui d'ordinaire ne sont pas empruntés pour rentrer dans l'école. On essaie de corriger tout cela. Une intervention est prévue demain pour combler les trous. Elle devait avoir lieu aujourd'hui, mais la pluie a retardé l'intervention. Comme vous le verrez au prochain Conseil municipal, des crédits sont inscrits au budget 2021 pour reprendre les cheminements dans l'espace Lods. Je ne sais pas s'il y aura des petits carrés en plastique ; il n'y aura pas de bitume.

Mme la Maire :

Nous allons passer aux questions suivantes. Nous avons reçu une première question de Monsieur Alexis Vernier concernant l'électricité et l'énergie.

M. VERNIER :

Je vous remercie. Déjà, je voudrais dire que si Monsieur Eastabrook a fait un exercice de clarification, ce n'est pas le cas de Monsieur Ragache, parce que je rappelle que la baisse des dotations aux collectivités, c'est le gouvernement socialiste qui l'a fait aussi.

Mme la Maire :

Je ne suis pas sûre que ce soit votre question.

M. VERNIER :

Nous avons eu déjà l'occasion aujourd'hui de parler du sujet de l'énergie et en particulier de l'électricité sur notre commune, lors de la première délibération. Sotteville souffre d'un réseau vétuste, en grande partie aérien et très fragile. Ainsi, régulièrement des coupures de courant ont lieu sur des quartiers de la commune. Après nous être renseignés, nous avons appris notamment par les services de la Métropole que le réseau sottevillais est réputé pour être dégradé. La commune n'est pas gestionnaire de l'infrastructure, on en est tout à fait conscients. C'est Enedis qui en a la charge et donc la responsabilité. Simplement, une partie des impôts des Sottevillais est basée sur la facture d'électricité, notamment des impôts locaux.

Mme la Maire :

Je suis désolée, je ne retrouve pas votre question, vous faites des digressions. Si vous nous adressez des questions et que vous nous en posez d'autres, ce n'est pas très honnête. Essayez d'être honnête intellectuellement et à chaque fois de vous tenir à la question que vous nous avez adressée, s'il vous plaît.

M. VERNIER :

Le réseau électrique n'est pas de bonne qualité. Des Sottevillais servent en partie à financer l'électricité. D'après nos calculs, nous serions à environ 80 000€ par an déboursé directement via les impôts locaux dans l'infrastructure d'électricité, pour un résultat très mitigé. Cet argent est réparti et n'est pas fléché sur Sotteville, mais il est clair que cela confère un droit aux élus que nous sommes toutes et tous ici pour exiger des travaux auprès d'Enedis sur le réseau électrique sottevillais. On remarque d'ailleurs qu'il a été bien plus facile pour Enedis d'installer le très contesté Linky pour nous surveiller et supprimer des postes que de proposer un réseau électrique correct aux habitants. Nous vous demandons donc si la mairie a engagé des discussions avec Enedis sur ce sujet, et si elle souhaite le faire.

Mme la Maire :

Hervé Demorgny a la parole pour vous répondre.

M. DEMORGNY :

Monsieur le conseiller municipal, Madame la Maire a rencontré, en présence des services, le cadre expert d'Enedis responsable du secteur de la Métropole de Rouen le 22 janvier dernier. Cette réunion a été l'occasion de faire le point sur les relations entre Enedis et la commune, mais également de faire un état des lieux de l'infrastructure réseau sur la commune. Celui-ci présente un état satisfaisant. Ce nombre de minutes de coupure est mesuré chaque année de manière indépendante. Sur Sotteville, ce nombre est particulièrement faible : 65 minutes par an de coupures, soit 0,01 % du temps. Un épisode récent de coupure important a eu lieu sur le secteur du Trianon. Nos équipes techniques ont été prévenues par Enedis, et une intervention a permis de rétablir l'électricité dans les foyers. Comme vous l'indiquez, l'essentiel du réseau est effectivement aérien ; cela représente un avantage, il est plus facile de repérer les anomalies dans les câbles aériens. Nous avons attiré l'attention d'Enedis sur l'état de certains poteaux électriques, et des interventions devront avoir lieu sur ceux-ci prochainement.

Mme la Maire :

Vous avez la parole si vous le souhaitez, Monsieur Vernier.

M. VERNIER :

Je suis surpris de cette réponse.

Mme la Maire :

La question suivante est posée par Monsieur Loïc Cappe.

M. CAPPE :

Madame le maire, depuis plus de deux ans, de nombreux habitants des immeubles Anjou et Champagne, ainsi que de la rue Garibaldi, de la rue Benoit Malon et de la rue des frères Louis et René Canton se plaignent des nuisances de l'épicerie du 202 rue Garibaldi.

Les différentes plaintes auprès de la mairie et de la préfecture ont finalement permis une fermeture administrative de cette épicerie pendant 15 jours.

Cependant, lors de la campagne électorale, il a été annoncé à plusieurs habitants que le bail de cette épicerie, local appartenant à la municipalité, ne serait pas renouvelé.

Or, d'après nos informations, le bail arrivait à son terme en novembre 2020.

Aujourd'hui, trois mois après la fin du bail, et au désarroi des riverains, cette épicerie est encore ouverte.

La question, Madame le Maire, est la suivante : Comment se fait-il qu'un commerce qui a été fermé administrativement pendant 15 jours, dont de nombreux habitants se plaignent en dénonçant une ambiance qui se dégrade de jour en jour, ait vu son bail renouveler malgré ce qui avait été annoncé ?

Mme la Maire :

Alexis Ragache a la parole pour vous répondre.

M. RAGACHE :

Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question. J'espère que ce sera l'une des dernières fois où l'on aura l'occasion d'y répondre. Vous le savez, la législation française est particulièrement protectrice des commerces, et on peut s'en réjouir la plupart du temps. La situation de l'épicerie à laquelle vous faites référence est évidemment connue. Nous avons eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises sur ce sujet. La commune a sollicité une première fois, en date du 19 octobre 2018, la fin de la convention d'occupation précaire. Cette demande a été renouvelée le 20 octobre 2018. Malheureusement cette demande n'a pas été respectée, et aucune solution amiable n'a pu être trouvée.

Concernant les troubles générés par l'épicerie ou plus exactement par la clientèle qui la fréquente, ils ont fait l'objet d'échanges réguliers entre la municipalité, les services de police nationale et la préfecture. Ce ne sont pas tant les plaintes, qui nous ont été utiles mais qui ont été assez rares malheureusement, que les témoignages des riverains qui nous ont permis de demander à la police nationale d'avoir un point de vigilance particulier sur ce secteur. C'est ce qui a permis par la suite d'avoir des contrôles qui ont permis à la police nationale de faire des constats et de demander une fermeture administrative. Vous constaterez que depuis quelques jours, le rideau de fer est à nouveau fermé. Notre commune a assigné le gérant de l'épicerie devant le tribunal judiciaire de Rouen, et l'affaire devrait être jugée dans les mois qui viennent.

Mme la Maire :

Nous passons à la question suivante de Monsieur Vernier.

M. VERNIER :

Durant la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier, l'usine Multisol a connu un incident qui peut être qualifié de quasi-accident. De nombreux manquements sont à relever, et particulièrement le fait de n'avoir même pas signalé cet événement aux autorités. Le Préfet a saisi le parquet et diligenté une enquête. Les salariés ont évoqué l'éventualité d'un accident pire que celui de Lubrizol.

Cinq trimestres après la catastrophe de Lubrizol, nous ne voulons pas que les industriels de notre territoire restent au-dessus des lois. Notre territoire ne peut pas être celui de l'impunité des industriels.

Nous demandons que toute la lumière soit faite sur cet événement. Sans une réelle procédure judiciaire, l'événement sera de nouveau oublié jusqu'à ce qu'un réel accident survienne. Souvenons-nous de l'incident de Lubrizol de 2014 (4 000 € d'amende à peine alors que cela avait empesté jusqu'à Londres), qui était pourtant les prémices de ce qu'il s'est passé le 26 septembre 2019.

Nous vous demandons donc quelles sont les intentions de la mairie vis-à-vis de Multisol. Nous portons la proposition de porter plainte contre Multisol, ou bien de se porter partie civile d'une plainte menée par un tiers.

Mme la Maire :

Laurent Fussien va répondre à votre question.

M. FUSSIEN :

Merci, Madame la Maire. Monsieur le conseil municipal, le 1^{er} janvier, des habitants de la Métropole ont effectivement eu la mauvaise surprise de se réveiller avec des odeurs nauséabondes. ATMO Normandie, association agréée en charge de la qualité de l'air, informait dans un premier temps que ces odeurs pouvaient être liées à des conditions météorologiques particulières, ainsi qu'à l'usage intensif de chaudières et de chauffages bois. Le 6 janvier, le syndicat CGT évoquait la piste d'un incident au niveau de l'entreprise Multisol, installée sur notre commune, sur la zone d'activité dite « bord de Seine ». Le 7 janvier, le cabinet du Préfet communiquait les conclusions des deux inspections de la DREAL au sein de l'entreprise, qui concluaient que ces investigations ne permettaient pas de faire le lien entre l'entreprise et les odeurs.

Cependant, et parce que la transparence est primordiale pour nos concitoyens, Madame la Maire et le Président de la Métropole Rouen Normandie ont dès le 10 janvier saisi les autorités préfectorales et demandé à l'entreprise Multisol de s'expliquer et délivrer l'ensemble des informations sur l'incident non déclaré de la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier. L'entreprise a répondu par voie de communiqué de presse ainsi que par courrier officiel, déclinant toute responsabilité. Le 12 janvier, à l'issue du CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) et suite à la demande d'inscription de cet incident, le Préfet de région a saisi le procureur de la République afin qu'une enquête soit ouverte. D'un point de vue juridique, il est peut-être compliqué et sûrement prématuré pour notre commune de porter plainte avec constitution de partie civile, parce qu'à la différence de ce qui avait pu être le cas avec l'incident de Lubrizol, le préjudice n'est pas facilement quantifiable et manquerait de substance à ce stade – et en droit cela a son importance. D'un point de vue politique, la Métropole travaille, sous l'égide de sa vice-présidente aux risques industriels, Charlotte Gougeon, à la mise en œuvre d'une plateforme permettant une plus grande réactivité et transparence des industriels de notre agglomération, à l'instar du Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles l'étang de Berre et du golfe de Fos. Parallèlement, l'information des populations progressera avec la mise en œuvre prochaine d'un système d'alerte par SMS.

Mme la Maire :

Alexis Vernier souhaite reprendre la parole. Vous avez la parole.

M. VERNIER :

J'ai noté que vous ne comptiez pas tout de suite porter plainte, mais que vous ne fermiez pas la porte pour autant à l'avenir. Je voulais juste vous dire qu'il y a un article très intéressant que je

vous invite à lire sur l'impunité industrielle à Rouen, qui date du XVIII^e siècle. C'est un vrai sujet local, qui date d'il y a très longtemps. Les accidents industriels ne cessent d'augmenter depuis de nombreuses années, et personne n'a envie de revoir un Lubrizol.

Mme la Maire :

Vous l'avez bien dit, personne n'a envie de revoir Lubrizol. La quatrième n° 4 concerne la démocratie. Madame Godichaud a demandé la parole, elle l'a.

Mme GODICHAUD :

Je vous remercie. Nous nous interrogeons sur le très peu d'informations communiquées aux élus sur la vie de la commune. En effet, sur la période passée depuis la mise en place du conseil municipal certains évènements ont marqué la vie de notre ville et l'ensemble des élus n'en a été informé qu'a posteriori. L'exemple le plus flagrant étant l'inauguration de l'école Gadeau de Kerville après les travaux, dont nous avons été informés a posteriori via les réseaux sociaux. Encore, la communication sur l'annulation de Viva Cité, puis de son adaptation à la crise sanitaire ne s'est faite que via le site internet de la ville, la presse ou les réseaux sociaux. Enfin, les réunions publiques d'information sur les projets d'urbanisme qui ne sont pas non plus communiquées à l'ensemble des élus. Lors du précédent mandat, des invitations étaient envoyées à l'ensemble des élus, y compris celles et ceux qui ne faisaient pas partie de la majorité municipale, cela ne se fait plus sur cette mandature. Le conseil municipal dans sa totalité pourrait-il avoir communication de l'ensemble des évènements et décisions qui concernent la municipalité ? Les commissions étant rares, on ne peut pas compter sur elles pour avoir une information actualisée, la communication pourrait-elle se faire par mail, par un agenda partagé, une lettre hebdomadaire ?

Mme la Maire :

Laurence Renou va répondre à votre question.

Mme RENOUE :

Je vais répondre avec l'exemple le plus flagrant, celui de l'inauguration de Gadeau de Kerville, à propos de laquelle je comprends parfaitement votre frustration, parce qu'elle est largement partagée. En effet, lorsqu'en 2018 nous avons lancé la première phase de ces travaux, nous nous projetions déjà sur l'idée de célébrer comme il se doit la fin d'un chantier ambitieux, d'une ampleur inédite en termes de qualité environnementale et de confort attendu pour les usagers. Lorsqu'en plein mois de juillet 2019 nous avons dû interrompre les vacances des enseignants pour leur faire part de la nécessité de les relocaliser pour plusieurs mois à la rentrée de septembre, nous les avons remerciés de leur compréhension et de leur pleine coopération, et nous avons convenu ensemble que le jeu en valait la chandelle et qu'à l'issue des travaux nous n'en prendrions que plus de plaisir à célébrer ensemble la réouverture. Lorsqu'au mois d'août 2019 nous avons réuni l'ensemble des parents d'élèves pour leur indiquer les conditions dans lesquelles nous relocalisons leurs enfants, nous les avons remerciés pour la confiance qu'une immense majorité nous a témoignée ce soir-là, et bien entendu nous leur avons donné rendez-vous à l'inauguration. Lorsqu'en ce même mois d'août nous sommes passés saluer les dizaines d'agents de tous les services qui s'affairaient pour créer en un temps record des conditions d'accueil optimales pour les élèves de l'école, nous n'imaginions pas un seul instant ne pas associer l'ensemble de nos collègues à un temps fort d'inauguration. Lorsqu'au premier matin de septembre, nous avons accompagné les enfants pour leur premier trajet en car, nous leur avons promis qu'ils retrouveraient à leur retour une école comme neuve et que l'on ferait la fête ensemble.

Pardon pour cette deuxième salve d'anaphores de la soirée, mais elles expriment bien que ce chantier si particulier méritait évidemment une inauguration à la hauteur. La crise sanitaire est passée par là et a tout percuté, et les travaux et les projets qui vont avec. En janvier, nous avons souhaité malgré tout organiser, comme cela se fait, une visite, une simple visite pour remercier nos financeurs et saluer le travail exemplaire à tout point de vue de coopération entre l'Éducation nationale et nos services. Les conditions sanitaires, et nous en sommes les premiers désolés, nous ont imposé un format très restreint, limité à un représentant des collectivités financeuses, aux élus en charge de la délégation autour des écoles et aux représentants des parents d'élèves et aux élus qui siègent en conseil d'école. Ève Cognetta, qui dans le mandat précédent a piloté le groupe de travail sur les travaux dans les écoles, n'était pas là. Adeline Pollet, qui avait suivi dans le mandat précédent tout le chantier des Oursons Malicieux, n'était pas. Je comprends la frustration, mais c'était une inauguration qui n'en était pas complètement une, à notre regret. Nous espérons évidemment pouvoir programmer un temps d'inauguration de plus grande ampleur et plus festif avec l'ensemble des acteurs, à commencer par ceux de la communauté éducative dans son ensemble, avec les entreprises qui ont mené à bien le chantier et bien sûr avec l'ensemble des élus, comme nous le faisons toujours.

Mme la Maire :

En ce qui concerne Viva Cité, je passe la parole à Edwige Pannier.

Mme PANNIER :

Merci. Pour information, nous n'avons jamais communiqué sur l'annulation du festival Viva Cité. Nous avons communiqué auprès des compagnies « du off » c'est-à-dire les compagnies dont on n'achète pas les coûts de session. Effectivement, il ne fallait pas pour le moment postuler, puisqu'au vu de la crise sanitaire, on n'était pas en mesure, au mois de décembre, de savoir comment allait se passer Viva Cité. Depuis novembre, nous travaillons de concert avec l'équipe de l'Atelier 231 sur plusieurs scénarii : à la fois un Viva Cité qui aurait été comme on l'a connu en 2019, un Viva Cité différent avec la crise sanitaire. Mais effectivement, nous n'avons jamais dit que Viva Cité serait annulé.

Mme la Maire :

Vous souhaitez reprendre la parole, vous pouvez.

Mme GODICHAUD :

Je vous remercie pour les réponses, mais en fait la question était un peu plus générale sur l'information globale des élus de l'ensemble du Conseil municipal sur les événements et les décisions qui marquent la municipalité. J'entends très bien que les conditions sanitaires n'ont pas permis d'organiser une grande inauguration. Je trouve tout à fait légitime d'avoir une information régulière sur la vie de Sotteville, les grands événements, même ceux auxquels nous ne sommes pas invités à participer.

Mme la Maire :

La réponse est dans votre question. Nous sommes dans des conditions particulières et effectivement il est difficile d'avoir le même type de communication, parce qu'il faut faire et défaire à longueur de semaine et de mois. La question concerne l'appel à projets du fonds de mobilités actives.

M. CAPPE :

Nous souhaiterions savoir comment la mairie de Sotteville s'est positionnée lors du second appel à projet du fond de mobilités actives lancé par l'État le 10 juillet 2020. Nous sommes en effet étonnés de constater qu'aucun projet sottevillais ne soit retenu pour bénéficier d'un financement alors que la ville ne bénéficie d'aucune piste cyclable digne de ce nom. Pour information, l'État contribue à hauteur de 522 000 € à la réalisation d'un aménagement cyclable de 2 100 mètres sur le boulevard de l'Europe, juste à côté de Sotteville. Franqueville-Saint-Pierre reçoit 328 000 €, Mont-Saint-Aignan 250 000. De tels financements auraient été bienvenus pour développer les infrastructures cyclables de la ville.

Mme la Maire :

Élise Ridel a la parole pour répondre à votre question.

Mme RIDEL :

Merci, Madame la Maire. Monsieur le conseiller municipal, les aménagements cyclables, comme vous le savez, sont portés par la Métropole Rouen Normandie. Vous faites ici référence à trois projets : un à Rouen, un à Franqueville-Saint-Pierre et un à Mont-Saint-Aignan. Tous les trois sont pilotés par la Métropole. Cela me permet de vous rappeler qu'à Sotteville nous avons aussi notre grand projet, celui de la rue de Paris, qui proposera aux cyclistes de relier rapidement les communes de la rive gauche et Rouen, avec un aménagement particulièrement innovant, une voie centrale pour le vélo. Nous avons, élus sottevillais, avec les services de la Métropole, défendu un aménagement qualitatif, innovant, bon pour les cyclistes et pour l'apaisement de la rue. Nous avons dû défendre ce projet et convaincre d'autres élus de communes voisines, plus réticents, et qui nous ont malheureusement un peu retardés dans l'avancée de cette opération. Nous avançons désormais et espérons, mais nous avons confiance, que la future présentation du schéma directeur des mobilités actives identifiera plusieurs axes sottevillais pour le développement d'aménagements cyclables de qualité. Vous le savez, nous sommes à la fois volontaires et pragmatiques.

Mme la Maire :

Nous arrivons au terme de ce Conseil municipal. Mais avant de nous séparer je voudrais vous communiquer une information. Ce n'est pas sans émotion que je vous informe que depuis trente ans nous travaillons avec un collaborateur de grande qualité, qui n'est autre que François Parlebas, qui est aujourd'hui directeur des services techniques et de l'urbanisme et qui a fait valoir ses droits à la retraite après trois décennies de bons et loyaux services, au service de notre bonne ville de Sotteville-lès-Rouen. Il y a mis toute sa patte, toute son ingéniosité, toutes ses compétences, son investissement. Il a vraiment été un collaborateur de grande qualité, que nous avons tous apprécié.

(Applaudissements)

Merci beaucoup, cher François, pour tout ce que tu as apporté à la ville de Sotteville-lès-Rouen.

Je voulais aussi vous informer que nous avons déjà procédé au recrutement de son remplaçant, qui s'appelle Frédéric Charrier, et qui est venu, en prenant une semaine de congé, accompagner François Parlebas pour permettre ce qu'on appelle un tuilage, de façon à ce que le service que l'on veut promouvoir pour le service public soit fortement porté. La question du service

public est au cœur de notre République. Quelquefois elle est très malmenée, alors que nous venons de le voir, nous le voyons encore dans le cadre de la pandémie, combien les services publics sont précieux pour faire sens dans la société. Derrière ces services publics, il y a de nombreux serviteurs de haute qualité. Voilà un très bel exemple à notre niveau local, sans lequel nous n'aurions pas le cadre de vie que nous connaissons aujourd'hui. Merci à tous les deux et merci particulièrement à François Parlebas.

Bonne soirée à tous. Merci de votre participation. Notre prochain Conseil municipal aura lieu le 18 mars prochain.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 55.

La Maire

Les Conseillers municipaux